ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 18 septembre 2013 — Vol. 43 N° 70

Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 18 septembre 2013 — Vol. 43 N° 70

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés 4363
Souligner le 25e anniversaire d'Aide-Parents plus inc.
M. Sylvain Gaudreault 4363
Souligner le 100e anniversaire de M. Salvatore Lipari, de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys
M. Robert Poëti 4363
Souligner le 25e anniversaire d'Interaction Famille Hochelaga-Maisonneuve
Mme Carole Poirier 4363
Rendre hommage à Mme Marguerite Piché-Delisle pour son geste de solidarité envers une famille de la municipalité de Thurso
M. Alexandre Iracà 4364
Féliciter Le Cercle des fermières Saint-Raphaël, nommé Cercle par excellence par la Fédération 24
M. Gérard Deltell 4364
Féliciter MM. Guy, Mario et Robert Paquette, nommés personnalités de l'année au Gala de l'excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu
Mme Marie Bouillé 4364
Souligner le 20e anniversaire de La Corporation du Centre du Sablon
M. Guy Ouellette 4365
Souligner le 10e anniversaire de la Compétition de tir et d'accélération de camions de Saint-Joseph-de-Beauce
M. André Spénard 4365
Souligner le succès des Olympiades intergénérationnelles de Montréal-Nord
Mme Rita de Santis 4365
Rendre hommage à M. Donat Bouchard pour sa contribution à la communauté de Baie-Comeau et offrir des condoléances à sa famille
M. Marjolain Dufour 4366

Dépôt de documents 4366
Réponses à des pétitions 4366

Dépôt de pétitions 4367
Procéder au redressement du financement des groupes de défense collective des droits 4367
Rendre obligatoire la consignation des bouteilles d'eau en plastique 4367
Attribuer à la ville de Repentigny une subvention pour la construction d'une salle de spectacle 4367
Exiger de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands le maintien des budgets et des services scolaires pour les élèves en formation préparatoire au travail 4368
Surseoir aux autorisations requises par Hydro-Québec pour une ligne de transport d'électricité dans les Laurentides 4368
Réduire le sous-financement pour les services aux aînés à Laval 4369
Intervenir et légiférer concernant la vente des boissons énergisantes 4369

Directive de la présidence sur la répartition des mesures et des temps de parole à la suite des changements à la compostion de l'Assemblée 4370
Documents déposés 4370

Table des matières (suite)

Questions et réponses orales 4370
Situation économique et financière du Québec
M. Jean-Marc Fournier 4370
Mme Pauline Marois 4370
M. Jean-Marc Fournier 4371
Mme Pauline Marois 4371
M. Jean-Marc Fournier 4371
Mme Pauline Marois 4372
M. Jean-Marc Fournier 4372
Mme Pauline Marois 4372
Situation de l'emploi au Québec
M. Pierre Paradis 4372
M. Nicolas Marceau 4372
M. Pierre Paradis 4373
M. Nicolas Marceau 4373
M. Pierre Paradis 4373
M. Nicolas Marceau 4373
Situation de l'emploi dans la région d'Asbestos
Mme Karine Vallières 4373
Mme Élaine Zakaïb 4374
Mme Karine Vallières 4374
Mme Élaine Zakaïb 4374
Mme Karine Vallières 4374
Mme Élaine Zakaïb 4374
Fardeau fiscal des contribuables de la classe moyenne
M. François Legault 4375
Mme Pauline Marois 4375
M. François Legault 4375
Mme Pauline Marois 4375
M. François Legault 4376
Mme Pauline Marois 4376
Suites à donner au rapport du comité présidé par M. Alban D'Amours sur le système de retraite québécois
M. Christian Dubé 4376
Mme Agnès Maltais 4376
M. Christian Dubé 4376
Mme Agnès Maltais 4377
M. Christian Dubé 4377
Mme Agnès Maltais 4377
Situation de l'emploi en région
M. Laurent Lessard 4377
Mme Élaine Zakaïb 4378
M. Laurent Lessard 4378
Mme Élaine Zakaïb 4378
M. Laurent Lessard 4378
Mme Élaine Zakaïb 4378
Projet de loi n° 195 visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Mme Françoise David 4379
Mme Agnès Maltais 4379
Mme Françoise David 4379
Mme Agnès Maltais 4380
Mme Françoise David 4380
Mme Agnès Maltais 4380

Table des matières (suite)

Financement de l'assurance autonomie et des nouveaux services médicaux confiés aux pharmaciens
Mme Marguerite Blais 4380
M. Réjean Hébert 4380
Mme Marguerite Blais 4381
M. Réjean Hébert 4381

Motions sans préavis 4382
Condamner le geste de profanation de la mosquée du Saguenay ainsi que les manifestations de violence et d'intimidation à l'égard de membres de communautés musulmanes du Québec 4382
Mise aux voix 4382
Exiger que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs fasse preuve de transparence envers les familles vivant à proximité des sites où sont entreposées des matières dangereuses et qu'il tienne à jour un registre de ces sites 4383
Mise aux voix 4383
Souligner la désignation comme événement historique de la tenue, le 18 septembre 1663, de la première séance du Conseil souverain de la Nouvelle-France 4383
Mise aux voix 4383
Souligner le succès remporté par les membres de la délégation qui a représenté le Québec aux Jeux de la Francophonie, tenus à Nice du 7 au 15 septembre 2013 4383
Mise aux voix 4384
Avis touchant les travaux des commissions 4384

Affaires du jour 4384

Projet de loi n° 57 — Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic
Adoption du principe 4385
M. Sylvain Gaudreault 4385
M. Ghislain Bolduc 4386
M. André Spénard 4388
M. Laurent Lessard 4389
Mme Françoise David 4392
Mise aux voix 4392
Renvoi à la commission plénière 4392
Mise aux voix 4392

Accueil du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Son Excellence Abdou Diouf 4393

Allocution du président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon 4393
Allocution du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf 4395
Allocution de la première ministre, Mme Pauline Marois 4398
Allocution du chef de l'opposition officielle, M. Jean-Marc Fournier 4400
Allocution du chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault 4402
Remise de la Médaille du Président de l'Assemblée nationale 4403

Ajournement 4403

(Neuf heures quarante-cinq minutes)

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci. Bon matin à tous et à toutes. Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous en sommes à la rubrique Déclarations de députés. Je cède la parole au député de Jonquière.

Souligner le 25e anniversaire d'Aide-Parents plus inc.

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault : Oui. Merci beaucoup, M. le Président. Alors, au nom de la population de Jonquière, il me fait grandement plaisir de souligner le 25e anniversaire d'Aide-Parents plus. Cet organisme vient en aide aux jeunes familles de Jonquière, et c'est le seul qui œuvre principalement auprès des femmes enceintes et des jeunes familles qui ont des enfants de zéro à cinq ans.

Au fil des ans, plusieurs défis ont dû être relevés, et l'organisme compte maintenant plus de 10 volets de services, dont le dépannage matériel, des ateliers de stimulation précoce, le répit-gardiennage, un café-rencontre, des cuisines collectives, qui sont en place pour desservir plus de 300 jeunes familles dans le besoin par année.

De plus, depuis plus de 10 ans, il offre également un service de relevailles afin de prévenir l'épuisement chez les parents qui ont un nouveau-né. Bien intégré au milieu, je peux le confirmer, Aide-Parents plus participe également à la concertation locale pour développer de nouveaux services et de nouvelles infrastructures pour les familles de Jonquière.

Avec une équipe dynamique, un C.A. dévoué, des bénévoles impliqués, je suis convaincu que la mission d'Aide-Parents plus va se poursuivre pour plusieurs années. Et, encore une fois, bravo pour ces 25 ans!

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, M. le député Jonquière. Je cède maintenant la parole au député de Marguerite-Bourgeoys. M. le député.

Souligner le 100e anniversaire de M. Salvatore Lipari, de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys

M. Robert Poëti

M. Poëti : Merci, M. le Président. C'est avec plaisir que j'aimerais féliciter notre centenaire, M. Salvatore Lipari, né à Montréal le 25 août 1913. (S'exprime en italien).

J'ai eu le privilège de lui rendre visite, dans sa demeure, à LaSalle, pour une photo commémorative le jour de son anniversaire. C'est avec beaucoup de fierté que M. Lipari a partagé avec moi quelques-uns de ses souvenirs.

À l'âge de cinq ans, M. Lipari partit avec ses parents pour l'Italie. En 1940, en tant que soldat italien, M. Lipari fut envoyé en Libye. En 1941, il fut capturé par les Anglais et emprisonné pendant six ans en Australie. Il est revenu à Montréal en 1950, avec son épouse, Mme Teresa Merulla. Ensemble ils ont eu cinq enfants. Aujourd'hui, il profite de chaque instant à LaSalle, depuis son retour en 1950, avec ses 10 petits-enfants et 16 arrière-petits-enfants, qui le comblent de joie.

(S'exprime en italien), Mr. Lipari. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Marguerite-Bourgeoys. Je cède maintenant la parole à la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Mme la vice-présidente.

Souligner le 25e anniversaire d'Interaction Famille Hochelaga-Maisonneuve

Mme Carole Poirier

Mme Poirier : Merci, M. le Président. Chers collègues, je souligne aujourd'hui le 25e anniversaire de l'organisme communautaire Interaction Famille Hochelaga-Maisonneuve.

Fondé en 1988 sous le nom d'Action-Répit, Interaction Famille est profondément enraciné dans l'est du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Sa mission : l'appui aux familles par le développement des habiletés parentales et la participation à la vie communautaire. Interaction Famille organise en effet une multitude d'ateliers artistiques et culturels, des sorties familiales, des camps de jour et des groupes de discussion, en plus d'offrir aux parents un service de halte-répit.

L'esprit d'Interaction Famille, c'est celui de l'empathie, du respect, de l'humanisme. Des liens forts s'y nouent quotidiennement, alimentent le tissu social très riche d'Hochelaga-Maisonneuve et contribuent au bien-être et à l'épanouissement de nombreuses familles.

Rendons hommage aujourd'hui à Interaction Famille Hochelaga-Maisonneuve. Saluons ses 25 années d'efforts et de réussite. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. Je passe maintenant la parole au député de Papineau. M. le député.

Rendre hommage à Mme Marguerite Piché-Delisle pour son geste de solidarité envers une famille de la municipalité de Thurso

M. Alexandre Iracà

M. Iracà : Merci, M. le Président. À titre de député du magnifique comté de Papineau, je me dois de souligner le geste de compassion et de générosité de Mme Marguerite Piché-Delisle.

Le 17 avril 2013, un terrible drame est survenu dans la municipalité de Thurso. Un incendie ravageur a enlevé la vie à deux fillettes. Malgré tous les efforts du père, elles n'ont pas pu être sauvées. La famille a tout perdu. Mme Piché-Delisle a fait preuve d'un don de soi exceptionnel et d'un sens du dévouement remarquable. Elle a organisé toutes sortes d'activités de levée de fonds afin de venir en aide à cette famille envahie par la peine et la tristesse. Plusieurs milliers de dollars ont été ramassés.

Des personnes telles que Mme Piché-Delisle sont précieuses pour nos communautés, car elles fournissent un exemple concret de solidarité, générosité et de compassion.

Je veux remercier ici, en cette Chambre, sincèrement Mme Marguerite Piché-Delisle. Merci, M. le Président.

• *(9 h 50)* •

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Papineau. Je cède maintenant la parole au député de Chauveau. M. le député.

Féliciter Le Cercle des fermières Saint-Raphaël, nommé Cercle par excellence par la Fédération 24

M. Gérard Deltell

M. Deltell : Merci, M. le Président. Je tiens à rendre hommage au Cercle des fermières de Saint-Raphaël, qui est situé dans le secteur Neufchâtel-Nord, dans le comté de Chauveau, qui s'est vu décerner cet été le prix d'excellence de la Fédération 24 du Cercle des fermières du Québec. Ce groupe, dirigé par Mme Rachel Breton, s'est distingué par son dynamisme, son organisation parfaite et son engagement auprès des œuvres caritatives comme La Maison Michel Sarrazin.

M. le Président, nous pouvons être fiers du Cercle des fermières, la plus grande association de femmes au Québec, qui célébrera, en 2015, son centenaire. Les 38 000 membres sont, d'une certaine façon, les gardiennes de notre patrimoine artisanal et culinaire. On les voit souvent se rendre dans nos écoles perpétuer et transmettre à nos enfants le savoir-faire de nos ancêtres. Les fermières, c'est aussi l'engagement social et l'entraide, entre autres aux femmes démunies.

M. le Président, bravo aux fermières de Saint-Raphaël pour leur prix d'excellence et bravo aux 38 000 fermières du Québec, gardiennes de notre héritage.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Chauveau. Je cède maintenant la parole à la députée d'Iberville. Mme la députée.

Féliciter MM. Guy, Mario et Robert Paquette, nommés personnalités de l'année au Gala de l'excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu

Mme Marie Bouillé

Mme Bouillé : Merci, M. le Président. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à trois frères qui sont également des partenaires d'affaires exceptionnels. MM. Guy, Mario et Robert Paquette, de Henryville, ont été nommés, dans le cadre du Gala de l'excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, personnalités de l'année.

Depuis 40 ans, l'entreprise des frères Paquette n'a jamais cessé de progresser. Afin que l'entreprise devienne ce qu'elle est aujourd'hui, les trois frères ont concentré leurs efforts sur l'innovation et la satisfaction de la clientèle. Pour eux, leur métier d'épicier, c'est leur passion.

Je suis fière de souligner que le marché d'alimentation Pasquier se démarque depuis plusieurs années au niveau de la qualité de ses produits, de l'achat local et de son service. Les frères Paquette sont des exemples à suivre lorsque l'on parle de persévérance, de vision et de philosophie d'entreprise. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, Mme la députée d'Iberville. Je cède maintenant la parole au député de Chomedey. M. le député.

Souligner le 20e anniversaire de La Corporation du Centre du Sablon

M. Guy Ouellette

M. Ouellette : Merci, M. le Président. Le 13 septembre dernier, j'ai eu l'honneur d'assister à la célébration officielle du 20e anniversaire du Centre du Sablon. Situé dans le quartier de Chomedey, le centre, fondé le 15 juin 1993 sous la gouverne du conseiller de quartier Savas Fortis, offre des activités de loisir à caractère sportif, communautaire et culturel à toute la famille, à des prix abordables. C'est un lieu central et convoité par les résidents de Chomedey, accueillant toute la population lavalloise et où se côtoient dans l'harmonie des gens de tous âges, toutes conditions et de toutes nationalités.

Je profite de cet anniversaire pour féliciter les neuf membres actuels du conseil d'administration, tous les anciens et membres fondateurs du centre, dont le président actuel, M. Brian Tracey, pour leur travail colossal et leur inlassable dévouement envers leur communauté. Je tiens à remercier aussi M. Pierre Fontaine, directeur général du centre, et toute son équipe pour leur implication dans la vie communautaire de notre région, qui méritent toute notre admiration et notre encouragement.

Finalement, je veux remercier les membres du Centre du Sablon, car, sans vous, ce centre n'existerait pas, tout en souhaitant que votre nombre ne cesse d'augmenter. Longue vie au Centre du Sablon, M. le Président!

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, M. le député de Chomedey. Je cède la parole maintenant au député de Beauce-Nord. M. le député.

Souligner le 10e anniversaire de la Compétition de tir et d'accélération de camions de Saint-Joseph-de-Beauce

M. André Spénard

M. Spénard : Merci, M. le Président. La 10e édition de la Compétition de tir et d'accélération de camions de Saint-Joseph-de-Beauce s'est tenue du 30 août au 1er septembre dernier. Cette année encore, le comité a tout mis en œuvre pour présenter un week-end spectaculaire, agrémenté de différentes activités. Bon an, mal an, l'événement attire en moyenne quelque 50 000 personnes qui proviennent de partout au Canada, des États-Unis et même d'Europe.

À l'occasion du 10e anniversaire, le président, M. Benoit Gagné, a réussi un véritable tour de force en convainquant le groupe Simple Plan de se produire dans cette ville beauceronne de moins de 5 000 habitants. Malgré une soirée pluvieuse, près de 30 000 personnes ont assisté au spectacle. À noter que la compétition est un organisme à but non lucratif. Une partie des profits générés sont remis à des causes caritatives et à des organismes locaux. Une somme de plus de 549 000 $ a d'ailleurs été redistribuée dans le milieu au cours des cinq dernières années.

J'adresse toutes mes félicitations à M. Benoit Gagné et à son organisation, ainsi qu'aux nombreux partenaires et bénévoles, et je l'invite à poursuivre son excellent travail dans et pour notre collectivité beauceronne. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, M. le député de Beauce-Nord. Je cède la parole maintenant à la députée de Bourassa-Sauvé. Mme la députée.

Souligner le succès des Olympiades intergénérationnelles de Montréal-Nord

Mme Rita de Santis

Mme de Santis : Merci, M. le Président. Le mois dernier, j'ai eu le plaisir d'assister aux Olympiades intergénérationnelles de Montréal-Nord. Quelle formidable journée alors que 242 jeunes de tous les âges se sont affrontés dans des compétitions amicales de course, de soccer et de hockey cosom!

Je tiens à féliciter les organisateurs et tous les bénévoles qui ont fait de cette 9e édition des olympiades un grand succès. À Oscar Elimby, Hermann Aziallo, Lucie Beaulieu, Joseph Yani Bokumo, Abderrahmane Hadj, Gustavo Bernal, Anne-Marie St-Onge et à Claudette Senécal, je dis : Bravo et continuez à bâtir des ponts entre les générations et entre des gens venus de tous les coins de la planète. Et je les félicite. Et je félicite aussi Nébil Ben Salem, un vrai modèle, puisque de jeune qui a profité des activités de Mener autrement il est maintenant un moniteur.

Vous êtes tous des grands ambassadeurs de fraternité, de partage et d'engagement dans notre communauté. Bravo!

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Je cède maintenant la parole au député de René-Lévesque.

M. Dufour : Oui…

Le Vice-Président (M. Cousineau) : M. le député.

Rendre hommage à M. Donat Bouchard pour sa contribution à la communauté de Baie-Comeau et offrir des condoléances à sa famille

M. Marjolain Dufour

M. Dufour : Alors, merci, M. le Président. Baie-Comeau a perdu un pionnier émérite le 8 août dernier, M. Donat Bouchard, qui s'est éteint à l'âge vénérable de 102 ans. Avec ses 56 années de bénévolat et son immense contribution aux différents parcs de la municipalité, M. Bouchard laissera une marque indélébile dans sa communauté. Son implication a été soulignée, au fil des ans, notamment par la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs, qui l'a proclamé membre honoraire et, plus récemment, par la ville de Baie-Comeau, qui l'honorait de l'ordre de la municipalité.

Fidèle partisan du Drakkar de Baie-Comeau, M. Bouchard n'aura manqué que trois parties lors des 15 dernières saisons du Drakkar. Son support envers l'équipe sera souligné vendredi le 20 septembre prochain, alors que l'organisation tiendra un événement protocolaire en compagnie du commissaire Gilles Courteau.

En mon nom et en celui des citoyens de la circonscription de René-Lévesque, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à la famille et saluer l'implication exceptionnelle de M. Bouchard dans sa communauté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci… Merci, M. le député de René-Lévesque. Cela met fin à la rubrique Déclarations de députés.

Je suspends pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 9 h 57*)*

(Reprise à 10 h 8)

Le Président : Chers collègues, mesdames, messieurs, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Avant de poursuivre, je voudrais souligner qu'il y a 350 ans aujourd'hui, soit le 18 septembre 1663, se tenait à Québec la première séance du Conseil souverain. Et je n'étais pas né.

Des voix : …

Le Président : Peut-être que… notre collègue qui est ici est arrivé bien avant moi, peut-être que notre collègue d'Abitibi-Ouest se souvient du Conseil souverain, mais pas moi.

Une voix : …

Le Président : Dans tes lectures. Le Conseil souverain, pour ceux que ça intéresse, eh bien, on le retrouve sur la toile de Charles Huot, dans le salon rouge, dans le salon rouge… Ça, c'est 1791. La toile de Charles Huot, dans le salon rouge, eh bien, c'est la première séance du Conseil souverain, première séance du Conseil souverain qui s'établissait ici, à Québec, le 18 septembre 1663.

Alors, nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

Réponses à des pétitions

M. Bédard : Bonjour, M. le Président, tout d'abord. Permettez-moi de déposer la réponse du ministre délégué des Services sociaux aux deux pétitions déposées le 16 mai par le député de Granby et la réponse de la ministre déléguée aux Services sociaux aux pétitions déposées les 2, 8, 9, 14, 15, 16 mai 2013 par les députés d'Arthabaska, de Côte-du-Sud, de Rimouski, de Duplessis, de Maskinongé, d'Argenteuil, de Trois-Rivières, de Gatineau, de Mont-Royal, de Champlain, de Gouin et de D'Arcy-McGee.

• *(10 h 10)* •

Le Président : C'est bien. Alors, ces documents sont déposés.

Il n'y a de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député d'Orford.

Procéder au redressement du financement des groupes de défense collective des droits

M. Reid : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 085 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Attendu qu'au Québec on recense plus de 300 organismes de défense collective des droits, répartis sur l'ensemble du territoire québécois;

«Attendu qu'ils oeuvrent dans différents domaines des droits humains : revenu décent, logement, égalité, travail décent, éducation, santé, alimentation;

«Attendu qu'afin de remplir leur mission de transformation sociale ces organismes font de l'éducation populaire, de l'action politique non partisane, des mobilisations et des représentations;

«Attendu qu'en 2010-2011 la moyenne du soutien financier gouvernemental pour l'ensemble des organismes communautaires autonomes était de 122 046 $. Pour les organismes en défense collective des droits, cette moyenne n'était que de 58 715 $;

«Attendu que les groupes communautaires de défense collective des droits n'ont eu aucune indexation depuis 2001;

«Attendu que les groupes communautaires de défense collective des droits travaillent à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux;

«Attendu que les groupes communautaires de défense collective des droits impliquent les [citoyens et citoyennes] dans le processus d'amélioration des lois et des protections sociales garantissant ainsi de meilleures conditions de vie et de travail à l'ensemble de la population.

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, [citoyens et citoyennes] du Québec, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître la contribution réelle des groupes de défense collective des droits en appliquant un redressement de leur financement visant à atteindre les seuils planchers établis par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président : Alors, l'extrait de cette pétition est déposé. J'inviterais maintenant M. le député de Saint-Hyacinthe.

Rendre obligatoire la consignation des bouteilles d'eau en plastique

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 694 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que l'État québécois peut et doit, à travers sa législation, ses règlements et ses contrôles, protéger nos ressources naturelles pour le présent et pour les générations à venir;

«Considérant qu'environ 200 millions de bouteilles d'eau par année sont vendues au Québec;

«Considérant qu'une bonne partie de ces bouteilles se ramasse dans l'enfouissement ou carrément dans la nature;

«Considérant le pétrole utilisé pour fabriquer le plastique;

«Considérant l'urgence d'agir pour ralentir les changements climatiques;

«Considérant que nous voulons qu'il y ait davantage de récupération pour les bouteilles d'eau en plastique;

«Considérant qu'une des façons d'augmenter la récupération serait que ces bouteilles soient consignées;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons donc au gouvernement du Québec de nous appuyer dans cette démarche en prenant les mesures nécessaires pour rendre obligatoire la consignation de ces dites bouteilles afin d'en augmenter la récupération et ainsi diminuer la pollution, et ce, au nom de tous les jeunes, de tous les intervenants de l'école Saint-Jean-Bosco de la région de Sorel-Tracy et, bien sûr, au nom de tous les êtres vivants.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président : L'extrait de cette pétition est déposé. M. le député de Repentigny.

Attribuer à la ville de Repentigny une subvention pour la construction d'une salle de spectacle

M. McKay : Oui, M. le Président. Je dépose, aujourd'hui, le premier extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale. Celle-ci est signée par 235 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que la construction d'une salle de spectacle à Repentigny s'inscrit dans le cadre du projet de l'Espace culturel, qui comprendra : une salle de spectacle de 350 personnes; un centre d'exposition et de création artistique; des jardins Arboretum;

«Considérant qu'une salle de spectacle est souhaitée depuis de nombreuses années par les organisations culturelles et la population de Repentigny — 81 % d'opinion favorable selon un sondage Léger Marketing;

«Considérant que ce projet s'inscrit en conformité avec la nouvelle "politique-cadre en culture" de la MRC de L'Assomption dont les principes directeurs sont : de développer la concertation régionale, de forger une identité, de soutenir le dynamisme culturel de la MRC et de rendre disponibles des espaces et des équipements propices à la réalisation d'activités culturelles;

«Considérant que la nouvelle salle, située en plein cœur du centre-ville, engendrera des retombées économiques importantes pour la ville de Repentigny;

«Considérant que le Théâtre Hector-Charland jouera un rôle actif dans le développement, la gestion et la programmation de la nouvelle salle, en complémentarité avec l'Association de Repentigny pour l'avancement de la musique, l'ARAM;

«Considérant que la nouvelle salle sera un lieu identitaire et un espace citoyen ouvert qui aura comme mission de favoriser la participation active des citoyens à la vie culturelle dans toute sa richesse;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, signataires de cette pétition, demandons au gouvernement du Québec d'octroyer à la ville de Repentigny une subvention dédiée au développement d'une salle de spectacle encourageant ainsi l'accessibilité de la culture à tous les citoyens.»

Et je certifie, M. le Président, que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président : Alors, l'extrait de cette pétition est déposé. J'inviterais maintenant M. le député de Huntingdon.

Exiger de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands le maintien des budgets et des services scolaires pour les élèves en formation préparatoire au travail

M. Billette : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 110 pétitionnaires. Désignation : citoyennes et citoyens du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant la décision [...] de la commission scolaire [...] Vallée-des-Tisserands de transférer les élèves en formation préparatoire au travail de l'école Arthur-Pigeon de Huntingdon et de l'école des Patriotes-de-Beauharnois vers Vallyefield;

«Considérant que l'on déracine de leur milieu des élèves qui ont besoin d'encadrement et de suivi particulier de la part des intervenants de leur milieu respectif, dont le CSSS de chacune des régions concernées;

«Considérant que ce transfert n'est fait que pour absorber des compressions budgétaires dans les services éducatifs alors qu'aucune compression n'a été effectuée par la ministre de l'Éducation dans l'enveloppe des élèves en difficulté;

«Considérant que la qualité de la formation de ces élèves en sera grandement affectée, de même que le transport scolaire qui viendra ajouter plus d'une heure par jour, principalement pour les élèves de la région de Huntingdon;

«Considérant que cette décision s'est prise sans consultation ni respect des dispositions impératives de la Loi sur l'instruction publique eu égard aux élèves handicapés et en difficulté de la commission scolaire;

«Considérant l'opposition unanime des parents concernés, et des élèves affectés par cette décision;

«Considérant le décrochage scolaire qui viendra miner les espoirs de réussite de ces élèves;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Il est demandé à la ministre de l'Éducation d'intervenir auprès des dirigeants de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'exiger le maintien des budgets et des services scolaires pour tous les élèves en formation préparatoire au travail, et ce dans leur milieu de vie respectif.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président : L'extrait de cette pétition est déposé. J'inviterais maintenant M. le député d'Argenteuil.

Surseoir aux autorisations requises par Hydro-Québec pour une ligne de transport d'électricité dans les Laurentides

M. Richer : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 054 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant qu'Hydro-Québec projette de construire, au cœur des Laurentides, une ligne de transport de 120 kV, comprenant des pylônes d'une hauteur inhabituelle — de 60 mètres — soit la hauteur d'un immeuble de 20 étages;

«Considérant qu'Hydro-Québec a le devoir de respecter les paysages naturels et les écosystèmes de toutes les régions récréotouristiques du Québec;

«Considérant que le tracé actuel proposé par Hydro-Québec viendrait détruire la beauté des paysages perceptibles du village de Saint-Adolphe, de la pittoresque route 329 et d'une quinzaine de lacs, dont les lacs Saint-Joseph, Sainte-Marie et Théodore, entre autres;

«Considérant que le conseil municipal de Saint-Adolphe, par une résolution unanime, s'oppose formellement au tracé proposé par Hydro-Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, amis et citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, demandons à l'Assemblée nationale :

«De s'assurer qu'Hydro-Québec respecte la loi québécoise sur le développement durable, la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut, le plan d'urbanisme de Saint-Adolphe-d'Howard et, en conséquence, qu'elle renonce au tracé qu'elle a proposé lors de la séance d'information, tenue à Saint-Adolphe-d'Howard, le 22 mars 2013;

«De demander au gouvernement de surseoir aux autorisations requises tant qu'une entente ne sera pas intervenue entre les parties.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition. Merci, M. le Président.

Le Président : L'extrait de cette pétition est déposé. J'inviterais maintenant Mme la députée de Sainte-Rose.

Réduire le sous-financement pour les services aux aînés à Laval

Mme Proulx : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 111 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la population des aînés a augmenté beaucoup plus rapidement à Laval que dans l'ensemble du Québec;

«Considérant qu'il existe en 2012 un manque de financement de 28 millions de dollars au niveau des dépenses globales du programme [de] perte [d'autonomie] liée au vieillissement à Laval;

«Considérant que les dépenses par personne à Laval pour les services aux aînés dans ce programme [...] en 2012 sont de 1 746 $ alors que la moyenne est de 2 255 $ pour l'ensemble du Québec;

«Considérant que, selon un sondage effectué auprès de nos membres, le nombre d'heures de services de maintien à domicile ne répondait pas aux besoins dans une proportion de 51 %;

«Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec veut réduire le sous-financement des régions pour les personnes âgées et les services à domicile et que les régions de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Estrie ont reçu des sommes additionnelles pour réduire cet écart avec la moyenne du Québec;

«L'intervention réclamée se résume ainsi :

«Les soussignés demandent solidairement à l'Assemblée nationale que le ministre de la Santé et des Services sociaux réduise le sous-financement de la région de Laval, de la même manière qu'il l'a fait dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Estrie, de façon à améliorer l'équité du financement de la santé.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

• *(10 h 20)* •

Le Président : L'extrait de cette pétition est déposé. Et finalement j'ai M. le député de Saint-Maurice qui a une pétition à déposer.

Intervenir et légiférer concernant la vente des boissons énergisantes

M. Trudel : Alors, M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 552 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le décès de Maxime Plourde, jeune homme âgé de 24 ans, survenu le 16 février 2013 à la suite d'un arrêt cardiaque, pourrait résulter d'une malformation cardiaque méconnue et associée à la consommation régulière et habituelle de boissons énergisantes;

«Considérant que l'arrêt cardiaque dont il a été victime pourrait aussi être la conséquence d'une consommation régulière et habituelle de boissons énergisantes;

«Considérant qu'il n'y a pas suffisamment d'études effectuées pour porter un jugement concret concernant les effets néfastes de ces boissons énergisantes sur la santé;

«Considérant que la population est préoccupée par les risques pour la santé de la consommation de ces produits et que celle-ci est incompatible avec de saines habitudes de vie;

«Considérant que l'inquiétude engendrée par la consommation régulière de ces produits chez les enfants et adolescents atteint un nombre grandissant de la population;

«Considérant que la distribution de ces produits est de plus en plus répandue, et ce, sans être régie par un cadre légal;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«D'intervenir et de légiférer dans la vente des boissons énergisantes;

«De considérer ces produits au même titre que les boissons alcoolisées, le tabac et la loterie, c'est-à-dire, accessibilité et vente réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus;

«De sensibiliser les jeunes et les adolescents aux effets néfastes de ces produits, à la suite d'études concluantes effectuées.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président : Alors, l'extrait de cette pétition est déposé.
Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Directive de la présidence sur la répartition des mesures et des temps de parole à la suite des changements à la compostion de l'Assemblée

Alors, tel qu'annoncé hier, je vais maintenant rendre ma directive sur les quelques modifications dans la répartition des mesures et des temps de parole, rendues nécessaires… Pour ceux qui sont à la télévision, ce qui me fait sourire, c'est de voir l'enthousiasme du chef de l'opposition, qui s'apprêtait à poser sa question alors que j'avais une directive, évidemment, à vous faire savoir. Alors, je disais…

Une voix : …

Le Président : Merci beaucoup. Alors, tel qu'annoncé hier, je vais maintenant rendre ma directive sur les quelques modifications dans la répartition des mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite des changements survenus dans la composition de l'Assemblée.

Pour ce qui est des questions lors de la période de questions et de réponses orales, comme les autres députés indépendants, le député de Blainville aura droit à une question par cycle de huit séances, à la première, troisième, cinquième ou septième séance du cycle, en remplacement d'une question du deuxième groupe d'opposition. Il pourra aussi faire une déclaration de député par cycle de six séances, à la deuxième, quatrième ou sixième séance du cycle, en remplacement d'une déclaration du deuxième groupe d'opposition.

Documents déposés

Et enfin des modifications sont apportées aux temps de parole lors des débats restreints de deux heures. Je dépose maintenant les tableaux illustrant ces changements.

Questions et réponses orales

Et nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales. Et je cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Situation économique et financière du Québec

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Merci. Merci, M. le Président. Avec nos questions, aujourd'hui, nous voulons partager un constat d'inefficacité des mesures économiques gouvernementales, mais aussi proposer à nouveau des mesures économiques à action immédiate pour les régions et pour les familles. La première ministre a refusé, hier, de s'engager fermement sur l'atteinte du déficit zéro pour cette année. Le gouvernement renonce donc à faire les efforts nécessaires pour susciter la croissance économique. Le réveil économique du PQ n'a pas encore sonné, M. le Président. Le Québec perd 45 000 emplois pendant que le Canada en crée 145 000, et elle se déclare satisfaite.

Il y a quelques jours, on a appris que 50 % des faillites commerciales au pays, depuis le début de l'année, ont été enregistrées au Québec. Évidemment, la première ministre va nier le problème. La semaine dernière, devant des gens d'affaires à Terrebonne, elle a déclaré que les investissements se portaient bien. Je la cite : Le congé fiscal de 10 ans pour les investissements d'au moins 300 millions «a permis d'attirer d'importants investissements, dont celui d'Ericsson…» Notez ici l'utilisation du pluriel.

Je vais me permettre une question facile pour la première ministre : À part Ericsson et les 60 emplois créés, peut-elle nous nommer deux autres compagnies qui ont investi grâce à son crédit?

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : Alors, merci, M. le Président. Je vais me permettre de rappeler, comme ce sera souvent le cas, que j'aurais souhaité que ce soit le chef du Parti libéral, Philippe Couillard, qui soit ici ce matin pour me poser la question, mais on a... On est face à un fantôme, finalement, qui ne fait pas son apparition ici, à l'Assemblée nationale, alors qu'il aurait le loisir de le faire, M. le Président, et très rapidement.

Je remercie le chef parlementaire de l'opposition officielle pour sa question, M. le Président, et je vais lui réitérer les réponses que je lui ai données hier. Il y a, au Québec, par rapport à la même période de l'année dernière, pendant le même nombre de mois, 62 000 emplois réels de plus — pas un sondage fait… qui, parfois, malheureusement, comporte certains éléments d'erreur — 62 000 emplois de plus. La croissance de l'investissement au Québec est plus élevée que celle du Canada, de l'Ontario, M. le Président. Dans les faits, oui, nous avons proposé des mesures, dont, entre autres, ce fameux

congé fiscal, et nous avons une dizaine de projets actuellement sous étude et qui éventuellement donneront les résultats escomptés.

Quand le chef parlementaire de l'opposition nous dit que nous n'avons pas aidé, nous n'avons pas soutenu l'économie, je suis désolée pour lui. Nous avons contribué à hauteur de 2 milliards de dollars à des investissements de 6 milliards de dollars, M. le Président, au Québec pendant la dernière année.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : La grande mesure économique du PQ était ce congé fiscal. À Terrebonne, vous vous êtes vantés que ça avait créé plusieurs emplois avec plusieurs investissements.

Je pose la question : Êtes-vous capables d'en nommer deux à part Ericsson… Êtes-vous capables de m'en donner un, investissement, à part Ericsson, qui a créé des jobs avec la seule mesure économique? La réponse à ma question : Est-ce qu'il y a eu un autre à part Ericsson?

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : Alors, M. le Président, encore une fois, je suis désolée d'entendre le chef de l'opposition ici, à l'Assemblée nationale… le chef parlementaire de l'opposition officielle, je suis désolée de l'entendre affirmer des choses qui sont erronées.

D'abord, encore une fois, nous avons battu, nous avons battu les chiffres de prévision que la caution économique du Parti libéral avait dans son budget. Je rappelle que le plan budgétaire du Parti libéral prévoyait 12 000 emplois; il y en a eu 10 000 de plus en 2012. Il en prévoyait un certain nombre pour 2013, et on est en train de le battre de 15 000 emplois, M. le Président. Ça, c'était le Parti libéral.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Les gens de Terrebonne se sont fait avoir la semaine dernière, elle ne leur a pas dit la vérité, M. le Président. Le crédit d'impôt n'a assuré qu'une seule…

Le Président : M. le chef de l'opposition, on doit prendre la parole de chacun des membres en cette Chambre. Et on ne peut pas non plus faire en sorte de leur faire un procès d'intention a posteriori. M. le chef de l'opposition.

Une voix : …

Le Président : M. le leader de l'opposition.

M. Moreau : La première ministre venait d'utiliser l'expression «erronées». Mais ce qu'elle a dit, c'est qu'il y avait plusieurs investissements. Le chef de l'opposition lui demande d'en nommer une seule de plus qu'Ericsson, et elle ne répond pas. Donc, la conclusion est simple : elle a…

• *(10 h 30)* •

Le Président : Non, non. D'abord, ce sont des propos qui sont interdits, des propos qui sont interdits ici. Je pense qu'avec l'expérience qu'a le chef de l'opposition il peut répéter sa question, il peut facilement répéter sa question en évitant soit de blesser soit d'utiliser des termes qui ne sont pas des termes parlementaires. M. le chef de l'opposition.

Une voix : …

Le Président : Oui, M. le chef… M. le leader du gouvernement.

M. Bédard : À l'inconduite du chef de l'opposition parlementaire s'est ajoutée celle du leader de l'opposition quant aux propos qu'ils ont tenus. Quant à la véracité des propos qu'eux soumettent à l'Assemblée, je n'ai pas d'opinion, mais il reste que les mots qu'ils ont prononcés sont antiparlementaires, puis je demanderais qu'ils les retirent. Puis ça donnerait un bon exemple à tout le monde aujourd'hui.

Le Président : M. le chef de l'opposition.

M. Fournier : …le crédit d'impôt n'a attiré qu'une seule compagnie, Ericsson, pour seulement 60 emplois. On a donné 10 millions de subvention, des dizaines de millions en congé fiscal pour 10 ans, des dizaines de millions en tarifs préférentiels d'électricité. On ne sait pas encore ça fait combien de millions par emploi.

La seule chose, est-ce que la première ministre peut reconnaître que sa seule mesure ne fonctionne pas? Et est-elle en mesure d'accepter les propositions qu'on lui a faites en août pour la création d'emplois immédiate…

Le Président : Mme la chef du gouvernement.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : Quand j'annoncerai des investissements, M. le Président, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement du Parti libéral, c'est que ce sera attaché et ce seront de vrais investissements, M. le Président. On gère, on gère actuellement le plan libéral du Nord, qui était un véritable plan marketing, M. le Président, alors que rien n'était ficelé, rien n'était attaché, M. le Président. C'est ça, la réalité du Parti libéral.

Oui, il y a eu un investissement avec Ericsson, et je le citais en exemple en identifiant le fait qu'on avait des dizaines de projets actuellement sur la table et qui allaient profiter du crédit d'impôt, M. le Président.

Le Président : En terminant. Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Je cite au texte : «Ce projet — crédits d'impôt à 300 millions — a permis d'attirer d'importants investissements, dont celui d'Ericsson…» Vous avez laissé croire qu'il y avait eu d'autres investissements, et le problème, il est là. Vous ne voyez pas la réalité, vous voulez faire croire que tout va bien. On perd des jobs, les investissements tombent, les revenus de l'État baissent, on coupe dans les services, on augmente les taxes. C'est ça, le fiasco péquiste. Ouvrez-vous les yeux, vous gouvernez comme ça.

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : Le fiasco libéral, M. le Président, c'était 60 milliards de plus au service de dette. C'est ça, là, le fiasco libéral, M. le Président. Et, quant aux taxes, on peut en parler longtemps, hein? Il y a eu au moins des hausses de l'ordre de 10 milliards, 10 milliards de dollars, M. le Président, de taxes, de tarifs de tous genres. On n'a aucune leçon à recevoir du Parti libéral du Québec. M. le Président.

Le Président : Principale, M. le député de Brome-Missisquoi.

Situation de l'emploi au Québec

M. Pierre Paradis

M. Paradis : Oui, M. le Président, dans son budget du 20 novembre 2012, le ministre des Finances, à la page B.25, annonce la création de 40 000 emplois pour l'année 2013. Dans sa mise à jour économique du 28 mars 2013, le même ministre des Finances en rajoute : c'est maintenant 45 000 emplois qui seront créés en 2013. Or, le dernier bulletin sur le marché du travail au Québec produit par son gouvernement, donc son bulletin, nous apprend que, depuis le début de l'année 2013, non seulement les 45 000 emplois prévus par le ministre des Finances n'ont pas été créés, mais il s'en est perdu 45 000.

Comment ce gouvernement péquiste a-t-il pu transformer 45 000 emplois prévus en 45 000 emplois perdus?

Le Président : M. Le ministre des Finances.

M. Nicolas Marceau

M. Marceau : Merci, M. le Président. Tout d'abord, je voudrais saluer le nouveau porte-parole en matière de finances pour cette première question, et, par ailleurs, la question, elle, elle n'est pas nouvelle, on a eu l'occasion d'y répondre hier. La première ministre y a répondu, j'y ai répondu et j'ai eu l'occasion même de faire un débat de fin de séance avec le député de Louis-Hébert, dans lequel je le lui ai expliqué, mais je vais reprendre l'explication, M. le Président.

Alors, ce que nous avons fait, les chiffres que nous avons utilisés pour la création d'emplois utilisent la même méthode que celle qui était utilisée par Raymond Bachand à l'époque où il était ministre des Finances. C'est la même méthode aussi qui est utilisée par l'Institut de la statistique du Québec lorsqu'elle discute de création d'emploi, parce qu'il vaut mieux, si on veut bien comprendre les tendances profondes du marché du travail, regarder ce qui se passe sur une longue période. Et là ce que nous disons, par exemple pour 2013, c'est qu'entre janvier et août 2013, période à laquelle notre gouvernement est à l'œuvre, puis janvier et août 2012, période pendant laquelle l'ancien gouvernement libéral était à l'œuvre, il y a eu création de 62 200 emplois, M. le Président.

Alors, on est en avance, on est en avance… On est en avance sur les 44 500 emplois que nous avions prévus dans la mise à jour et on est en avance, évidemment, sur le 35 700 qui avait été prévu par M. Bachand.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Pierre Paradis

M. Paradis : M. le Président, je ne m'excuserai pas d'avoir souligné le bulletin du ministre issu de son propre gouvernement. Maintenant, est-ce que le ministre des Finances peut confirmer que sa collègue la ministre déléguée à la Politique industrielle est responsable de la perte de 23 000 emplois manufacturiers et ses collègues des Ressources naturelles et de l'Agriculture, de la perte de 8 000 emplois chacun dans leurs secteurs respectifs? Parce que, vous en conviendrez, M. le Président, pour créer 45 000 chômeurs en huit mois, ça prend toute une équipe de créateurs de chômeurs.

Le Président : M. le ministre des Finances.

M. Nicolas Marceau

M. Marceau : Bien, M. le Président, sur la création d'emplois, je voudrais simplement aussi faire une comparaison avec nos voisins. Encore une fois, quand on regarde les tendances lourdes du marché du travail et non pas les fluctuations mensuelles, ce qu'on constate, encore une fois, en comparant les huit premiers mois de l'année 2013 avec les huit premiers mois de l'année de 2012, c'est qu'il y a eu création d'emplois pour 1,6 % au Québec, ce qui est supérieur à l'Ontario, 1,5 %, au Canada, 1,4 %, et équivalent à ce qui s'est passé aux États-Unis, 1,6 %.

Par ailleurs, M. le Président, le gouvernement est à l'oeuvre et appuie énergiquement tous les projets économiques qui sont... que nos partenaires privés... pour lesquels les partenaires privés nous sollicitent. Je vais vous faire une liste courte : Ericsson, Danone, Enerkem...

Le Président : En terminant.

M. Marceau : ...Tembec, A. J. Walter, Marmen, IAMGold. M. le Président, il y en a beaucoup…

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Pierre Paradis

M. Paradis : Oui, M. le Président. Comment le ministre des Finances peut-il expliquer à 45 000 familles québécoises en chômage que, pendant qu'elles perdaient leurs emplois, 145 000 familles du reste du Canada en trouvaient un? Va-t-il plaider l'indifférence ou l'incompétence du gouvernement péquiste en matière de création d'emplois?

Le Président : M. le ministre des Finances.

M. Nicolas Marceau

M. Marceau : M. le Président, je vais continuer sur les autres appuis que nous donnons à l'économie. J'ai parlé des appuis directs. Donc, effectivement, nous avons contribué pour 2 milliards de dollars d'appui direct à des projets d'investissement, et en retour il y a une valeur de 6 milliards de projets d'investissement qui se sont réalisés au Québec.

Par ailleurs, nous continuons à investir de façon importante dans nos infrastructures, nous continuons à combattre la collusion. Je sais que, de l'autre côté, ce n'était pas une priorité. Pour nous, c'est une priorité. Mais combattre la collusion, ça va permettre une meilleure croissance économique.

Et finalement, M. le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'au Québec il n'y a pas eu de politique économique qui a été déposée depuis 2005, et ça a paru pendant longtemps.

Le Président : En terminant.

M. Marceau : Bien, nous, on va déposer une politique économique qui a du bon sens très bientôt, M. le Président.

Le Président : Principale, Mme la députée de Richmond.

Situation de l'emploi dans la région d'Asbestos

Mme Karine Vallières

Mme Vallières : Ça fait maintenant un an que le Parti québécois a coupé directement dans le coeur de l'économie de la région d'Asbestos en fermant une mine rentable; maintenant un an que 450 travailleurs attendent ce que le PQ leur a promis, un emploi; maintenant un an que les familles ont perdu leurs paies. Au lieu de créer de l'emploi, le PQ a augmenté l'électricité, a augmenté les taxes, augmenté l'incertitude. En région, pour les jobs, on est oubliés par le Parti québécois, mais on n'oublie pas, par contre, quand le compte rentre, on ne nous oublie pas. Le PQ a beau être mauvais en économie, les familles, elles, ont compris que, quand on ne s'occupe pas de nos finances, quand on ne s'occupe pas de

nos jobs, quand on ne s'occupe pas que l'argent rentre, il n'y a pas de beurre sur la table. C'est pourtant ce qui se passe avec le gouvernement du Parti québécois et l'irresponsabilité qu'on connaît.

Alors, maintenant, un peu de compassion, il faut savoir concrètement : Des créations d'emplois en région, ça va être quand? Il y a 450 familles à Asbestos qui attendent la réponse.

Le Président : Mme la ministre déléguée au Développement économique.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, il y a un an, ce gouvernement a pris une décision qui était difficile, une décision de ne plus financer l'amiante. Maintenant, pendant neuf ans, le gouvernement du Parti libéral aurait pu diversifier l'économie de la région et ne l'a pas fait. Nous avons pris les choses en main, nous avons créé une table de diversification économique avec les acteurs économiques du milieu, et déjà un premier dossier a été autorisé, déboursé, et enfin on va créer de l'activité économique en dehors des mines à Asbestos.

• *(10 h 40)* •

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Richmond.

Mme Karine Vallières

Mme Vallières : Au PQ, on entend parler de tendance de fond, de statistiques. À Asbestos, on nous parle d'immobilisation dans ce dossier-là. Moi, je vous parle des gens. Ce sont des familles qui attendent pour avoir du beurre sur la table. Alors, mon monde à moi, là, ils l'ont pogné, leur fond. Pas plus tard qu'hier, ici, en commission, le directeur des Métallos a lancé un vrai cri du cœur, d'ailleurs, concernant les travailleurs du chrysotile. Il dit : Ce n'est pas drôle, ce qui arrive aux travailleurs. Il y en a qui souffrent. On parle de détresse humaine, des cas tragiques en ce moment. Tout le monde attend des nouvelles du PQ, les travailleurs âgés, les plus jeunes…

Le Président : Mme la ministre du Développement industriel.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, j'ai rencontré les travailleurs. Je comprends très bien ce qu'ils vivent. Je sais que c'est difficile. Je sais également que, pendant neuf ans, on aurait pu trouver une solution à ces travailleurs, M. le Président. La mine était fermée. Ce n'est pas nous qui l'avons fermée, elle était déjà fermée.

Ce que nous avons fait, M. le Président, c'est un fonds de diversification économique pour que ce soit autre chose que de l'amiante qu'on produise dans cette ville-là. Et déjà un premier dossier… des travailleurs ont trouvé des jobs dans autre chose. Un premier dossier a été mis en place. Et je tiens à rappeler que cette table de diversification économique est issue du milieu. C'est une région qui se prend en main. C'est du développement économique par et pour les régions, M. le Président.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Richmond.

Mme Karine Vallières

Mme Vallières : J'inviterais donc les gens du Parti québécois à venir faire un tour chez nous, à venir voir directement les familles qui, eux autres, attendent des emplois. Et ce sont 450 familles qui les attendent justement et qui les recevront avec plaisir. On s'est battu, au Parti libéral, bec et ongles pendant des années pour leur donner un revenu récent, à ces gens-là, et aujourd'hui ils méritent du respect. Alors, le représentant des travailleurs a même ajouté hier… Il donnait l'exemple d'un travailleur âgé qui n'est pas capable de se replacer aujourd'hui.

Alors, le Parti québécois, vous entendez faire quoi pour eux aujourd'hui? Et qu'est-ce que vous entendez faire pour la création d'emplois dans nos régions, à…

Le Président : Mme la ministre du Développement industriel.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, je vais répéter ce que j'ai dit tantôt. Je comprends la détresse des travailleurs quand on a travaillé toute sa vie dans une mine, et que cette mine-là est fermée depuis des années, et que le gouvernement en place ne fait rien pour diversifier l'économie, et ce gouvernement est un gouvernement du Parti libéral.

Maintenant, dès que nous avons pris la décision de ne pas financer l'amiante, M. le Président, nous avons travaillé avec les acteurs du milieu pour créer de vraies jobs, M. le Président. Et je suis allée à plusieurs reprises dans la région d'Asbestos et demain je vais être à Thetford Mines, une autre ville qui vit aussi cette crise.

M. le Président, on a à cœur le développement des régions et on s'en occupe, nous.

Le Président : Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Fardeau fiscal des contribuables de la classe moyenne

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, on se souvient tous, en 2003, le Parti libéral a été élu en promettant des baisses d'impôt de 5 milliards. On se souvient tous, M. le Président, que cette promesse a été reniée par le Parti libéral du Québec. L'année dernière, donc il y a un an, on se souvient tous que la première ministre s'est fait élire en promettant d'abolir la taxe santé pour tous les Québécois. Résultat, la première ministre a renié sa promesse pour tous ceux qui gagnent plus de 42 000 $ par année. Ils continuent de payer complètement la taxe santé.

M. le Président, le Parti québécois a complètement oublié les familles de la classe moyenne. Pire, le Parti québécois a sous-contracté des hausses de taxe scolaire. Et, M. le Président, le principal défi aujourd'hui en politique, là, c'est de lutter contre le cynisme, parce qu'à force de renier des promesses, que ça soit les libéraux ou les péquistes, c'est toute la classe politique qui en souffre, M. le Président. Or, M. le Président, j'ai fait une tournée, depuis cinq semaines, dans toutes les régions du Québec, et le sujet qui revient le plus souvent, c'est le fait que les Québécois, surtout les familles de la classe moyenne, sont écoeurés — le mot n'est pas trop fort, là — les familles sont écoeurées des hausses de taxe.

Donc, ma question à la première ministre : Est-ce que la première ministre a toujours un plan pour réduire les taxes des familles de la classe moyenne ou si elle a oublié ça?

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : Alors, merci, M. le Président. Il faudrait peut-être rappeler au chef du deuxième groupe de l'opposition qu'il menaçait de nous renverser sur les questions budgétaires au moment où nous avons fait les changements à la taxe santé.

Je me permets de dire qu'il y a 3 millions de Québécois qui aujourd'hui soit ne paient aucune taxe santé ou ont vu cette taxe réduite de façon considérable. Ça, c'est la classe moyenne qui est concernée lorsqu'on parle de cette taxe.

Est-ce qu'il veut qu'on parle des dégâts et des gâchis que nous avait laissés le Parti libéral et des hausses de taxes et de tarifs considérables qu'ils avaient imposées aux Québécois? 10 milliards de dollars de taxes, impôts, tarifs en tous genres. Et nous avons soulagé, justement, les Québécois à cet égard, parce que le Parti libéral proposait une hausse de 20 % du tarif d'électricité. Remarquez que le chef du deuxième groupe d'opposition est généralement plutôt d'accord avec cette orientation. Nous, nous l'avons réduite, cette taxe. Nous avons pris, essentiellement, le facteur de croissance de l'inflation, ce qui représente des gains considérables pour la classe moyenne québécoise.

Troisième élément, M. le Président, nous avons rendu disponibles enfin les places dans les services de garde, de telle sorte que c'est la classe moyenne qui a été, à ce moment-là avantagée, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, est-ce que la première ministre, ce matin, est en train de nous dire que quelqu'un qui gagne plus de 42 000 $ par année ne fait pas partie de la classe moyenne, que ce sont des riches? M. le Président, elle a promis très clairement, en campagne électorale, d'abolir la taxe santé pour tout le monde.

Donc, je pose la question très clairement : Est-ce qu'elle a l'intention, à court terme, oui ou non, d'abolir la taxe santé pour ceux qui gagnent plus de 42 000 $ par année? Oui ou non?

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : M. le Président, il y a une chose avec laquelle je suis d'accord et qu'avance le chef du deuxième groupe d'opposition, c'est que nous devons travailler à améliorer le revenu des Québécois et Québécoises et nous devons lutter pour que nous créions, au Québec, des emplois de qualité bien rémunérés.

Cependant, je rappelle au chef du deuxième groupe d'opposition, M. le Président, que 70 % des Québécois gagnent en dessous de 42 000 $ ou ont des revenus en dessous de 42 000 $. Donc, il me semble que, si on regarde la loi des moyennes, ça doit être pas mal dans la moyenne, ce que l'on a fait.

J'aurais, idéalement — je le dis très sincèrement — j'aurais idéalement...

Le Président : En terminant.

Mme Marois : ...préféré réduire au complet et annuler la mauvaise taxe santé du Parti libéral.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, il y a un an et demi, lorsque la première ministre était dans l'opposition, elle a dit, et je la cite : «…cette politique qui consiste à vider les poches des familles de la classe moyenne a des effets désastreux sur l'économie. Les Québécois ordinaires en ont assez de toujours payer. Le pire exemple, c'est la taxe santé. Cette taxe constitue une véritable injustice au plan économique.» Fin de la citation.

Est-ce que la première ministre est toujours d'accord avec elle-même?

Le Président : Mme la première ministre.

Mme Pauline Marois

Mme Marois : J'ai toujours cru et je crois toujours que cette taxe santé libérale — je le rappelle au chef du deuxième groupe d'opposition, M. le Président — était injuste. Nous l'avons réduite de moitié. Nous l'avons rendue progressive. C'est-à-dire que, si j'ai un revenu plus important, je paie une somme plus importante. C'est beaucoup plus juste, à mon point de vue, pour la population québécoise.

Et, au lieu de m'attaquer ce matin et d'attaquer mon gouvernement, il devrait blâmer le gouvernement libéral qui a augmenté de façon considérable les taxes, alors que nous, nous avons commencé à les réduire par les gestes dont je vous ai parlé tout à l'heure, M. le Président.

Le Président : Principale, M. le député de Lévis.

Suites à donner au rapport du comité présidé par M. Alban D'Amours sur le système de retraite québécois

M. Christian Dubé

M. Dubé : Oui, M. le Président, la Commission des finances publiques a déposé hier son rapport sur les consultations du rapport D'Amours. Tous les participants ont été très clairs sur l'urgence d'agir afin de ne pas léguer à nos enfants un déficit de 80 milliards de dollars, dont 5 milliards seulement dans le secteur municipal. Selon l'UMQ, ça représente près de 100 000 $ par employé municipal.

Lors de la dernière séance de travail, le ministre du Travail et les députés des deux vieux partis ont rejeté toutes mes propositions, en bloc, relatives aux municipalités. Ils préfèrent tabletter 18 mois de travail et alourdir le déficit actuariel des municipalités. Par contre, nos maires demandent que des actions soient prises et veulent des outils pour éviter d'être contraints d'augmenter les taxes municipales.

Et j'insiste : Le gouvernement n'a-t-il rien appris de sa mauvaise gestion dans le dossier des taxes scolaires? M. le Président, comment le ministre des Affaires municipales peut-il penser que, sans outil, les municipalités ne seront pas obligées d'augmenter leurs taxes aux citoyens?

• *(10 h 50)* •

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : Merci, M. le Président. Effectivement, le député de Lévis vient de nous parler de son attitude lors des travaux qui ont mené à la conclusion du rapport de la commission parlementaire. Effectivement, nous avons travaillé ensemble tout le long de la commission parlementaire pour avoir un débat et un enjeu social. C'est un enjeu social important, et on a essayé d'avoir un débat non partisan.

Or, il vient de le dire lui-même, à la dernière minute, à la dernière minute, il nous a soumis des motions que nous avons battues parce qu'elles ne reflétaient pas le consensus en commission parlementaire et il a fait, à partir de ce moment, un débat partisan. Nous avions réussi à garder la tête haute, tous les parlementaires dans l'Assemblée nationale, pour faire de ça, de ce vaste enjeu, un débat non partisan.

Alors, je l'invite à revenir à ce que nous avons fait jusqu'ici, un enjeu non partisan, un débat social pour réussir à sauver nos régimes de retraite, pour réussir à positionner l'avenir de façon sécuritaire pour nos retraités. C'était le ton qu'on avait jusqu'ici. Il vient de le lâcher. Quel dommage!

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Lévis.

M. Christian Dubé

M. Dubé : M. le Président, on va rester calme. Ce qui est partisan, c'est de piger encore une fois dans les poches des contribuables. En fait, je me tourne du côté du ministre des Finances.

Peut-il expliquer quelle mesure le gouvernement compte mettre de l'avant d'ici la fin de l'année pour aider les municipalités à régler leur déficit actuariel? Comment va-t-il s'assurer que le fardeau fiscal des familles québécoises n'augmentera pas suite à l'inaction du gouvernement?

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : M. le Président, s'il lisait lui-même le rapport de la commission auquel il a participé, il a participé tous les jours, et auquel il a entendu, comme tous les autres parlementaires, tout le monde venir nous proposer des solutions qui étaient une chose et son contraire dans ce débat-là… C'était extrêmement difficile de trouver un consensus dans la société québécoise. Alors, si, au lieu de travailler de façon non partisane, on travaillait ensemble à trouver une solution… On va essayer de réfléchir ensemble, et c'est ce que proposent les parlementaires de la commission, auxquels on s'est associés. Il y a des choses sur lesquelles il faut faire des études plus sérieuses. D'ailleurs, M. D'Amours nous a dit qu'il voulait…

Une voix : …

Mme Maltais : Tout à fait. Il est normal…

Le Président : En terminant.

Mme Maltais : …que les décisions de longue portée fassent l'objet de débats qui peuvent prendre du temps.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Lévis.

M. Christian Dubé

M. Dubé : M. le Président, on constate que le PQ reprend la même recette libérale. C'est simple : un problème, un rapport, une tablette. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je redemande au ministre des Affaires municipales s'il est prêt à mettre son siège en jeu aujourd'hui, le 18 septembre. Regardez bien la date pour qu'on s'en souvienne avec les commissions scolaires, c'est aujourd'hui, le 18 septembre.

Est-il prêt à mettre son siège en jeu pour qu'il n'y ait pas de sous-traitance des taxes municipales comme le gouvernement l'a fait dans le cas des taxes scolaires?

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : M. le Président, les constats de la commission parlementaire sur le rapport D'Amours, ils sont clairs. Il y a des enjeux importants qui méritent des études plus approfondies. Je pense à la rente longévité. Et c'est M. Alban D'Amours lui-même qui nous dit : Allez-y, prenez le temps, ça vaut la peine. Il faut étudier comme il faut avant de faire un changement social.

Deuxièmement, il y a des mesures qu'on peut mettre en oeuvre à court terme, et on est tous d'accord là-dessus, on va le faire. Mais il y a des choses sur lesquelles il n'y a aucun consensus, et c'est, entre autres, ce sujet, la restructuration des régimes à prestations déterminées. Alors, il faut prendre acte du fait que la société est divisée sur ce point précis et il faut maintenant, nous, trouver des solutions. On est d'accord avec ça.

Le Président : Principale, M. le député de Lotbinière-Frontenac.

Situation de l'emploi en région

M. Laurent Lessard

M. Lessard : Merci, M. le Président. La première ministre parlait de gâchis puis de dégâts. À Thetford l'an dernier, le PQ a pris deux minutes pour mettre fin dramatiquement au plan de relance de la mine puis... aux 250 travailleurs qui, eux, avaient accepté la nouvelle convention collective.

Ça a pris trois mois après ça pour mettre en place un comité interministériel pour contrer les conséquences de la fermeture pour la région de Thetford, soit des pertes définitives de salaire pour les employés, des pertes définitives de revenu pour la mine puis des pertes définitives aussi pour les nombreux fournisseurs locaux, auquel se sont ajoutés quand même huit mois de rencontres disparates sous le leadership mou de la ministre déléguée à la Banque de développement.

Un an plus tard, le maire de Thetford Mines a fait une sortie en règle sur l'absence de résultat concret du comité et a dénoncé l'inaction, donc, du gouvernement, interpellant la première ministre elle-même de s'en mêler personnellement, sonnant le glas ainsi pour la ministre déléguée à la Politique industrielle.

À quand des investissements concrets pour notre région qui en a bien besoin?

Le Président : Mme la ministre déléguée à la Politique industrielle.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, encore une fois, on est devant neuf ans et plus d'inaction du gouvernement libéral dans le dossier de l'amiante. On me parle d'emplois de mine fermée, M. le Président, cette mine-là était fermée. Effectivement, nous avons constitué un comité interministériel, j'ai rencontré à plusieurs reprises les élus de l'endroit. La première priorité, M. le Président, de ce comité est à la réfection de la route 112, route qui s'est effondrée en 2009, sous le gouvernement du Parti libéral, M. le Président, et les travaux de réfection de la route 112 ont débuté au mois d'août, M. le Président. La priorité est maintenant en place.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Lotbinière-Frontenac.

M. Laurent Lessard

M. Lessard : Une route, on en avait une; on va en avoir une encore. Banaliser 250 emplois perdus, c'est rire du monde de ma région. La ministre déléguée a passé une année à démanteler le ministère de Développement économique. Pendant ce temps-là, le secteur manufacturier du meuble au Québec était malmené.

Qu'est-ce qu'elle répond des résultats dans Lotbinière, 150 pertes d'emplois à Laurier-Station, dans un village de 2 600 de population? Vous avez mis moins d'un an à mettre en péril une entreprise qui a pris 60 ans à se construire. À quand des résultats concrets puis des interventions auprès de cette entreprise?

Le Président : Mme la ministre déléguée à la Politique industrielle.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, j'ai encore une fois rencontré les élus de la région la semaine dernière. Je vais y être demain, M. le Président, et nous allons annoncer des avancées importantes pour les dossiers qui tiennent à cœur à la région, M. le Président.

Maintenant, quand on parle de création d'emplois, je peux vous parler de ma semaine, M. le Président. Hier, je suis allée chez RCM, une entreprise en Mauricie, une entreprise, M. le Président, de gens qui ne pourraient pas travailler ailleurs que là, qui ont des problèmes de motricité, des problèmes mentaux, des problèmes qui feraient en sorte qu'ils n'aient pas d'emploi. Cette entreprise-là, M. le Président, était en péril…

Le Président : En terminant.

Mme Zakaïb : …et nous avons annoncé hier que les emplois seraient là pour encore plusieurs années, parce que…

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Lotbinière-Frontenac.

M. Laurent Lessard

M. Lessard : Lotbinière, parlez-moi de Lotbinière, une entreprise de 60 ans d'existence, secteur manufacturier du meuble, un historique incroyable, bâtie par des familles de là, 150 travailleurs dans une municipalité de 2 600. C'est 150 familles qui attendent des résultats concrets d'investissement. Ils ont investi dans l'entreprise, ils ont robotisé. Il y a perte de secteur d'activité, vous fermez les yeux. Vous n'y allez pas, de toute évidence.

Quand allez-vous les aider? Ils attendent des résultats concrets…

Le Président : Mme la ministre responsable de la Politique industrielle.

Mme Élaine Zakaïb

Mme Zakaïb : M. le Président, pendant neuf ans, le gouvernement libéral n'a rien fait pour cette région, M. le Président, absolument rien pour…

Des voix : …

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît, à ma gauche! S'il vous plaît! M. le leader de l'opposition.

M. Moreau : Quand on ne répond pas aux questions, c'est exactement ce qui se passe. Il y a des gens qui perdent leurs emplois, elle nous parle du passé…

Le Président : M. le leader du gouvernement. M. le leader du gouvernement.

M. Bédard : Au lieu de crier, M. le Président, il devrait demander à son collègue en arrière pourquoi il n'a pas agi pendant les neuf ans où il était ministre de l'ancien gouvernement.

Des voix : …

Le Président : …s'il vous plaît!

Une voix : …

Le Président : M. le chef de l'opposition!

Une voix : …

Le Président : M. le député de Louis-Hébert, je vous entends très bien, là.

Des voix : …

Le Président : Mme la ministre, veuillez continuer, s'il vous plaît.

Mme Zakaïb : M. le Président, pour que des emplois soient durables, pour que des emplois soient de qualité, il faut que les entreprises investissent avec l'aide du gouvernement en modernisation, en robotisation, M. le Président, et c'est ce que nous faisons. Nous avons annoncé lundi un dossier, Marmen, 100 emplois, M. le Président, 100 emplois de qualité dans un domaine de pointe, et des emplois qui vont faire en sorte que le Québec exporte, M. le Président. Ce gouvernement s'occupe de création d'emplois, d'emplois de qualité, d'emplois durables, d'emplois technologiques, M. le Président. • *(11 heures)* •

Le Président : Mme la députée de Gouin, en principale.

Projet de loi n° 195 visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social

Mme Françoise David

Mme David : Merci, M. le Président. La semaine dernière, le gouvernement présentait sa charte des valeurs québécoises. Selon ses dires, l'égalité femmes-hommes en est un moteur essentiel. La ministre de la Condition féminine a appuyé cette charte, cette charte qui invoque beaucoup l'égalité des femmes. Et pourtant, au cours de la dernière année, j'ai interpelé la ministre à plusieurs reprises pour qu'elle pose un geste concret qui améliorerait le sort de milliers de mères à l'aide sociale ou recevant des prêts et bourses. Les pensions alimentaires versées à celles-ci sont coupées de leurs prestations ou de leur aide financière. À ma question, la ministre de la Condition féminine a répondu qu'elle y travaillait de façon ouverte et humaine.

Ma question à la ministre : Quand est-ce que son gouvernement va mettre fin à une injustice systémique qui touche des milliers de femmes et leurs enfants?

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : M. le Président, la première ministre a bien annoncé que, cet automne, nous aurions le dossier de la solidarité à l'avant-plan. Nous allons démontrer que la solidarité est un des objets fondamentaux de la façon de vivre des Québécois et des Québécoises, que c'est une des choses qui nous réunissent. Nos façons de faire la solidarité au Québec, ce sont des objets de fierté qui nous aident aussi socialement et économiquement. C'est un sujet important au Québec. Alors, cet automne, vous entendrez, Mme la députée, parler de solidarité. Le pilier de la solidarité est un des piliers gouvernementaux, et voilà, à ce moment-là, cet automne, la première ministre et les collègues qui y sont associés dévoileront la façon de faire de l'actuel gouvernement pour l'avenir.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Gouin.

Mme Françoise David

Mme David : M. le Président, je voudrais rappeler à la ministre de la Condition féminine que, bien sûr, je suis toujours disposée à parler de solidarité, mais qu'aujourd'hui je lui parle d'égalité, qui est un mot qui revient souvent ces temps-ci dans bien des textes. La situation actuelle de calcul des prestations d'aide sociale en coupant les pensions alimentaires fait en sorte que, les personnes à revenus élevés qui reçoivent une pension alimentaire, ça n'est pas considéré comme un revenu imposable, mais, chez les femmes les plus pauvres, oui, puisqu'on retire ce montant du calcul de leurs prestations quand…

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi et de la Condition féminine.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : M. le Président, nous avons à cœur les plus pauvres de la société. C'est même là-dessus que nous sommes en train de faire des travaux importants, des travaux très sérieux qui vont nous amener très bientôt, cet automne, en compagnie de la première ministre et des collègues qui ont plusieurs dossiers sur la table actuellement qui touchent à ce sujet… Nous allons bientôt, cet automne, vous présenter la façon dont va travailler le gouvernement pour les années à venir, les grandes orientations gouvernementales en matière de solidarité. Ce pilier important de l'action de notre gouvernement va être mis à l'avant-plan à ce moment-là. Merci, M. le Président.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Gouin.

Mme Françoise David

Mme David : M. le Président, ce n'est pas en parlant d'un document général relatif à la solidarité sociale que la ministre répond à ma question, qui est extrêmement précise. D'ailleurs, ça doit faire quatre fois que je la pose depuis un an.

Quand est-ce qu'elle va agir pour mettre fin à une injustice systémique qui touche des femmes québécoises? Il me semble que le sujet est plutôt d'actualité.

Le Président : Mme la ministre de l'Emploi et de la Condition féminine.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : Merci, M. le Président. La solidarité est un des piliers importants de l'action gouvernementale. Nous avions, rappelez-vous, quatre piliers : l'identité, l'intégrité, la prospérité et la solidarité. Alors, nous sommes en train, tous les ministres, actuellement, d'identifier des grandes orientations gouvernementales et des mesures précises, claires, concises, directes sur la solidarité, dans ce pilier, qui vont vous montrer des impacts directs sur les Québécois et les Québécoises. C'est là le cœur de notre action de cet automne, M. le Président.

Le Président : Principale, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Financement de l'assurance autonomie et des nouveaux services médicaux confiés aux pharmaciens

Mme Marguerite Blais

Mme Blais : M. le Président, on va en parler, de la justice sociale, et on va parler aussi de cette obsession de la taxation. Quand on parle d'augmenter les taxes scolaires… Une taxe pharmacie, une taxe autonomie, deux nouvelles taxes privilégiées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, on pourrait appeler ça la double taxe du Parti québécois.

Moi, M. le Président, quand il y a des familles de la classe moyenne qui entrent dans mon bureau de comté et qui sont prises à la gorge parce qu'elles sont obligées de fréquenter les banques alimentaires pour nourrir leur famille — et vous riez, vous riez en plus — pour nourrir leur famille à la fin du mois, je suis inquiète. Il s'est perdu 45 000 emplois. Je trouve que vous manquez totalement de sensibilité. Il faudrait s'occuper des familles, des personnes âgées, des personnes vulnérables, et vous allez leur faire refiler deux nouvelles taxes, taxe pharmacie et taxe autonomie? Je ne le prends pas.

Des voix : …

Le Président : M. le ministre de la Santé… Et, dans un cas comme dans l'autre…

Des voix : …

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Dans un cas comme dans l'autre, veuillez vous adresser à la présidence. M. le ministre de la Santé.

M. Réjean Hébert

M. Hébert : M. le Président, je suis étonné d'entendre ça de la part d'une députée qui faisait partie du précédent gouvernement, qui a été un champion dans les taxes, M. le Président. Ils se sont même permis d'instaurer la taxe santé avec 200 $ pour tous les Québécois. Même les personnes âgées qui vivent avec le supplément de revenu garanti, on les taxait, M. le Président.

Le Président : M. le…

Des voix : …

Le Président : S'il vous plaît. M. le leader de l'opposition.

M. Moreau : …de règlement. On ne peut pas masquer son manque de connaissance des dossiers en disant des choses qui sont inexactes. C'est faux, ce qu'il vient de dire, là, sur le surplus, là, c'est faux.

Une voix : …

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Bédard : M. le Président, là, je demanderais au leader de l'autre côté, là, de calmer ses troupes, de calmer ses ardeurs, là. Si la vérité fait mal, bien, qu'il vive avec, M. le Président. Au pire aller, il se référera à son chef, qu'on ne voit pas, là.

Une voix : …

Le Président : Oui, M. le leader de l'opposition.

M. Moreau : Conseil pour conseil, je lui suggérerais de demander à ses ministres de répondre exactement aux questions puis de dire la vérité.

Le Président : …c'est le propre, d'ailleurs, de la période de questions. Si on n'est pas heureux d'une partie de la réponse du ministre, bien, en complémentaire…

Des voix : …

Le Président : …Mme la députée pourra fort bien corriger, si elle le juge à propos, les propos du ministre. M. le ministre, c'est à vous la parole.

M. Hébert : M. le Président, on a enlevé la taxe santé pour les plus démunis de notre société et on l'a réduite de moitié pour ceux qui gagnent moins de 40 000 $ de revenus nets, M. le Président. Et ça, c'est des personnes âgées surtout qui ont bénéficié de cette action gouvernementale parce qu'on a enlevé la taxe libérale, M. le Président.

Quand j'écoute, moi, le fantôme du Parlement, là, Philippe Couillard, qui dit que lui, il veut penser à la hausse des taxes, M. le Président, lui, il veut réintroduire la bonne technique libérale de taxer les Québécois, nous, nous avons diminué la taxe santé, M. le Président, et nous allons implanter l'assurance autonomie, M. le Président, avec le cadre budgétaire actuel, M. le Président.

Le Président : Complémentaire, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne. Principale? Principale, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Mme Marguerite Blais

Mme Blais : Je ne perdrai pas mon temps à dire qu'est-ce qui est vrai, qu'est-ce qui est faux, mais je vais vous dire une chose, M. le ministre, vous manquez de compassion actuellement…

Des voix : …

Le Président : Je crois comprendre, avec raison, que le leader du gouvernement se lève pour vous demander de vous adresser à moi, ce que j'ai demandé il y a quelques instants. Alors, je vous écoute.

Mme Blais : …je ne perdrai pas mon temps à dire qu'est-ce qui est vrai, qu'est-ce qui est faux, on le fera dans un autre débat. Mais je trouve que le ministre de la Santé et des Services sociaux, un docteur, manque totalement de compassion. C'était écrit hier dans un journal que la voie privilégiée à l'assurance autonomie était une taxe. Alors, ce n'est pas moi qui l'ai dit, ça vient directement de la bouche du ministre. Alors, c'est ça qui a été fait, c'est ça qui est écrit.

Pendant ce temps-là, il se perd des emplois, et moi, je pense qu'on devrait, ici, parler de compassion et soutenir davantage les gens de la classe moyenne et les personnes les plus vulnérables de la société, qui, soit dit en passant, ne payaient pas de taxe santé.

Le Président : M. le ministre de la Santé.

M. Réjean Hébert

M. Hébert : M. le Président, j'invite la députée à lire un document extrêmement intéressant, qu'on a rendu public, qui s'appelle le livre blanc sur l'assurance autonomie, dans lequel nous disons que, dans un mandat normal de gouvernement, M. le Président, jusqu'en 2017-2018 notre engagement de consacrer 500 millions aux soins à domicile

allait financer l'assurance autonomie. Il n'est pas question d'une nouvelle taxe, M. le Président. Alors, qu'elle lise le document, c'est inscrit noir sur blanc, M. le Président.

D'ailleurs, ce projet d'assurance autonomie, M. le Président, était d'ailleurs appuyé par le fantôme du Parlement, Philippe Couillard, qui a publié, au nom de Secor, un document qui proposait, justement, l'assurance autonomie. Et, si vous voulez voir sa photo, M. le Président, parce qu'on ne le voit pas dans l'Assemblée nationale, il est là, en première page du document, M. le Président.

• *(11 h 10)* •

Le Président : Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Cousineau) : S'il vous plaît!

Des voix : …

Le Vice-Président (M. Cousineau) : S'il vous plaît! Merci. Alors, nous en sommes...

Des voix : …

Motions sans préavis

Le Vice-Président (M. Cousineau) : S'il vous plaît! Nous en sommes à la rubrique Motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant Mme la députée de La Pinière, du groupe formant l'opposition officielle. Mme la députée.

Condamner le geste de profanation de la mosquée du Saguenay ainsi que les manifestations de violence et d'intimidation à l'égard de membres de communautés musulmanes du Québec

Mme Houda-Pepin : Merci. Alors, M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le ministre des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, la députée de Montarville, le député de Blainville et la députée de Gouin :

«Que l'Assemblée nationale condamne le geste de profanation de la mosquée du Saguenay, survenue le 31 août dernier, ainsi que les manifestations de violence et d'intimidation à l'égard de certains membres des communautés musulmanes du Québec et qu'elle réitère le caractère ouvert et accueillant de la société québécoise et de ses institutions quant au respect de notre diversité ethnique, culturelle et religieuse.»

Je suis très fière de l'unanimité de cette Assemblée.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, Mme la députée de La Pinière. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Traversy : M. le Président, un peu comme la députée de La Pinière l'a mentionné, il y a consensus et consentement sans débat pour la motion.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, il y a consentement sans débat. Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Adopté.

Nous passons à la deuxième motion. Je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition, M. le député de Nicolet-Bécancour. M. le député.

M. Martel : M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante avec le député de Laurier-Dorion...

Des voix : …

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Un instant, M. le député. J'aimerais, s'il vous plaît, s'il y a des gens qui doivent quitter, que ça se fasse dans le silence pour qu'on puisse écouter la motion du député de Nicolet-Bécancour. Merci. M. le député, la parole est à vous.

Exiger que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs fasse preuve de transparence envers les familles vivant à proximité des sites où sont entreposées des matières dangereuses et qu'il tienne à jour un registre de ces sites

M. Martel : Donc, conjointement avec le député de Laurier-Dorion et la députée de Gouin :

«Que l'Assemblée nationale exige que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs fasse preuve de la plus grande transparence envers les familles vivant à proximité des sites où sont entreposées des matières dangereuses et qu'il s'assure de tenir un registre à jour de tous ces sites d'entreposage.»

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Nicolet-Bécancour. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Traversy : M. le Président, il y a consentement sans débat pour la motion.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, il y a consentement sans débat. Donc, est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Adopté. Je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement, M. le ministre de la Culture et des Communications. M. le ministre.

Souligner la désignation comme événement historique de la tenue, le 18 septembre 1663, de la première séance du Conseil souverain de la Nouvelle-France

M. Kotto : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de l'Acadie, la députée de Montarville et la députée de Gouin, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale souligne la désignation comme événement historique de la tenue, le 18 septembre 1663, de la première séance du Conseil souverain de la Nouvelle-France;

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que cet événement, il y a 350 ans aujourd'hui même, a marqué une étape charnière de notre histoire nationale et qu'elle invite les Québécoises et les Québécois à entretenir le souvenir de l'ancêtre de nos institutions politiques et judiciaires;

«Qu'elle salue également la désignation, à titre de personnages historiques, des intendants et gouverneurs de la Nouvelle-France qui ont joué un rôle central dans l'évolution de l'histoire politique de la Nouvelle-France.»

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Bourget, ministre de la Culture et des Communications. Alors, il y a une demande pour une deuxième motion présentée par… Oui, M. le…

M. Traversy : M. le Président, je comprends que vous êtes d'accord avec moi pour qu'il y ait un consentement sans débat sur la motion du ministre?

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Effectivement. Effectivement. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? Alors, c'est sans débat. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Adopté. Je m'excuse. Alors, maintenant, ça me prend un consentement, selon 84.1, pour déroger à notre règlement, pour qu'une personne puisse déposer une autre motion alors qu'on a déjà déposé une motion pour un parti. Alors, est-ce qu'il y a un consentement en vertu de 84.1? Merci, M. le leader adjoint. Alors, c'est Mme la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports. Mme la ministre.

Souligner le succès remporté par les membres de la délégation qui a représenté le Québec aux Jeux de la Francophonie, tenus à Nice du 7 au 15 septembre 2013

Mme Malavoy : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Papineau, la députée de Charlesbourg et la députée de Gouin, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale souligne le succès remporté par les membres de la délégation qui ont représenté le Québec aux 7e Jeux de la Francophonie, tenus à Nice, du 7 au 15 septembre dernier;

«Qu'elle félicite les 12 médaillé-e-s athlètes et artistes pour leurs performances remarquables;

«Enfin, qu'elle remercie les entraîneurs, accompagnateurs et les membres de la mission de l'Équipe Québec pour l'excellence de leur travail.»

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Merci, Mme la ministre de l'Éducation. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint.

M. Traversy : M. le Président, il y a consentement sans débat pour la motion.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci. Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Adopté. Merci. Nous avons une deuxième motion où ça demande un consentement selon 84.1. Alors, M. le leader du gouvernement.

M. Traversy : M. le Président, je demanderais donc la permission de cette Chambre pour une motion supplémentaire, concernant l'autonomie pour tous, livre blanc.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, est-ce qu'il y a consentement pour la présentation de cette motion? M. le…

M. Moreau : Écoutez, c'est la première fois que j'entends parler de cette motion, alors il faudrait qu'on discute davantage. Et j'invite le leader adjoint de l'opposition à nous prévenir plus avant s'il souhaite avoir des consentements. Il n'y a donc pas de consentement.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Donc, il n'y a pas de consentement sur cette motion.

Avis touchant les travaux des commissions

Nous passons à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Traversy : Merci, M. le Président. Alors, pour les avis touchant les travaux des commissions, j'avise cette Assemblée que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 43, la Loi sur les mines — que vous connaissez bien — aujourd'hui, après les affaires courantes, pour une durée d'une heure, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, aujourd'hui, après les affaires courantes, pour une période de deux heures, à la salle du Conseil législatif, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le leader adjoint du gouvernement.

Alors, il n'y a pas d'avis de la présidence.

Nous en sommes à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. D'accord?

Affaires du jour

Donc, la période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Traversy : M. le Président, je demanderais quelques minutes de suspension pour la poursuite des travaux.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Oui. Alors, nous allons suspendre quelques minutes. Consentement? Parfait.

(Suspension de la séance à 11 h 19)

(Reprise à 11 h 24)

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, nous reprenons nos travaux. À la rubrique Affaires du jour, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Traversy : Merci, M. le Président. J'aimerais donc pouvoir, pour la poursuite de nos travaux, vous entendre appeler l'article 18 de notre feuilleton concernant la Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic.

Projet de loi n° 57

Adoption du principe

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Voilà. Merci, M. le leader adjoint du gouvernement. Alors, à l'article 18 du feuilleton, M. le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire propose l'adoption du principe du projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic. Y a-t-il des interventions? M. le ministre des Affaires municipales.

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault : Oui. Merci, M. le Président. Alors, c'est un projet de loi important qui fait l'objet d'un consensus important également entre les partis ici. Vous savez, M. le Président, je pense, ça ne sert à rien d'insister sur le contexte malheureux qui nous conduit à présenter et, éventuellement, adopter ce projet de loi n° 57, faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic.

Mon objectif ici ce matin, c'est de vous présenter rapidement les principaux éléments de ce projet de loi. D'abord, il y a un élément sur le report des élections municipales, et c'est à la demande du conseil municipal qu'il est proposé de reporter de deux ans l'élection générale de novembre prochain pour donner le temps à la municipalité, au personnel, aux citoyens de se concentrer sur des enjeux beaucoup plus importants, qui sont, bien sûr, ceux de la reconstruction de Lac-Mégantic. Donc, les élus sont prêts à reporter de deux ans, ce qui ferait en sorte que l'élection aurait lieu en novembre 2015 et que le prochain mandat, à ce moment-là, serait de deux ans pour que la ville de Lac-Mégantic rattrape l'ensemble des municipalités du Québec pour l'élection générale qui va suivre en 2017. Ça veut dire que le prochain mandat, à ce moment-là, 2015-2017, sera un mandat de deux ans pour se rattraper avec l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, M. le Président, il est important de souligner qu'il y aurait également le report de l'élection du préfet. La MRC du Granit, dans laquelle est la ville de Lac-Mégantic, est une des rares MRC au Québec où il y a un préfet élu au suffrage universel. Comme vous le savez, la ville de Lac-Mégantic est la municipalité la plus importante, la métropole, je dirais, de cette MRC. Donc, si les conditions de la municipalité de Lac-Mégantic militent pour reporter l'élection municipale de deux ans, c'est exactement les mêmes raisons qui expliquent pourquoi on doit aussi reporter l'élection du préfet au suffrage universel, parce que c'est les mêmes, je dirais, les mêmes organisations ou le même personnel qui s'occupent des deux élections sur les mêmes lieux. Et, d'ailleurs, le conseil de la MRC est favorable également au report de l'élection au suffrage universel de leur préfet.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit aussi un programme d'aide et une réserve financière pour permettre le soutien aux personnes et à la relance économique. Vous savez que, depuis le sinistre du 6 juillet, il y a des sommes qui ont été déposées — je ne parle pas ici, évidemment, des fonds de la Croix-Rouge, je parle des sommes recueillies par la municipalité — et il faut permettre à la municipalité de pouvoir gérer ce fonds. Et, présentement, il y a des restrictions qui sont prévues à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales, et on veut faire en sorte qu'elles ne s'appliquent pas à l'aide que la municipalité de Lac-Mégantic pourrait accorder. Ça serait un programme d'aide de cinq ans qui serait renouvelable sur autorisation du ministre. Évidemment, il y a des conditions pour la gestion de ce fonds d'aide, M. le Président, entre autres sur la reddition de comptes, prémunir les abus, la façon de gérer l'aide sous forme d'aide financière, crédit de taxes, etc.

Par ailleurs, M. le Président, il y a d'autres dispositions techniques relatives à la création et à la gestion de la réserve financière pour se conformer à celles qui sont présentement applicables à une réserve financière constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes, dont l'obligation est de faire approuver le règlement créant une telle réserve financière par les personnes habiles à voter si la ville décide de procéder par règlement d'emprunt pour investir une contribution maximum de 2 millions de dollars, donc, en plus des sommes qui sont récoltées auprès des donateurs.

Il y a également, M. le Président, d'autres mesures qui sont applicables pour l'ensemble de la municipalité de Lac-Mégantic. Par exemple, la ville obtiendrait le pouvoir d'aliéner un immeuble acquis en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux à d'autres fins que celles prévues dans cette loi et à toutes conditions qu'elle juge appropriées. Il y a également… Et, là vous allez comprendre immédiatement la logique d'une telle disposition, le projet de loi prévoit que, d'ici au 31 décembre 2015, les personnes et les entreprises qui devront s'établir ailleurs sur le territoire de la ville à la suite de la tragédie du 6 juillet n'auront pas le droit de mutation à payer, ce qu'on appelle la fameuse taxe de bienvenue. Écoutez, quand on est une victime d'une catastrophe et qu'on perd nos biens et notre résidence, notre immeuble, comme c'est arrivé le 6 juillet, puis quand il faut se déplacer pour se relocaliser ailleurs, le minimum, c'est d'être exempté de payer la taxe de mutation.

• *(11 h 30)* •

Il y a également d'autres mesures qui concernent le programme particulier d'urbanisme, dans la zone couverte par le programme particulier d'urbanisme. Je dois vous dire que la ville a adopté ce programme particulier d'urbanisme par résolution le 9 septembre. C'est un programme particulier d'urbanisme qui concerne principalement… bien, exclusivement, je dirais, même, la reconstruction du centre-ville de Lac-Mégantic, et ça inclut la vision que s'est donnée la ville pour la reconstruction de toute cette zone du centre-ville.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la loi actuelle, ce document devrait respecter diverses étapes d'approbation avant d'entrer en vigueur. Pour ne pas retarder cette entrée en vigueur, une disposition prévoit une procédure plus courte, c'est-à-dire sur approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Mais le ministre se garde le droit de demander des modifications avant de l'approuver.

Je dois également vous dire, M. le Président, qu'il y a des dispositions sur l'expropriation d'un immeuble qui est situé dans le secteur couvert par ce plan, ce programme particulier d'urbanisme, par exemple dans les cas où la ville en deviendrait propriétaire, pour pouvoir relocaliser et faire d'autres bâtiments pour reconstruire le centre-ville, pour respecter son plan… son programme particulier d'urbanisme.

Alors, ce qui est prévu dans le projet de loi n° 57, c'est que la ville en deviendrait propriétaire dès l'inscription de l'avis d'expropriation qui équivaudrait, à ce moment-là, à l'avis de transfert. Mais, c'est très important de le dire, M. le Président, c'est un élément majeur, ce pouvoir exceptionnel d'expropriation va demeurer en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015. Alors, tout cela est très circonscrit dans le temps. Ça veut dire que toutes les autres règles relatives à l'expropriation qui sont prévues dans la loi, et ce, même jusqu'au 31 décembre 2015, continuent de s'appliquer, incluant le droit du propriétaire de contester le montant de l'indemnité qui est offerte. Alors, la disposition particulière qui est emmenée ici, puis c'est bien important de le comprendre, c'est que la ville devient propriétaire dès l'inscription de l'avis d'expropriation, mais le citoyen, le propriétaire garde son droit de contester le montant de l'indemnité qui est offerte, M. le Président. Alors, ce sont les principaux éléments qui sont inclus dans le projet de loi n° 57 faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic.

Je veux assurer toute la population, les Méganticois, les Méganticoises, que le gouvernement du Québec est solidaire et que le gouvernement du Québec est prêt à agir avec célérité pour s'assurer que ce projet de loi soit en vigueur le plus tôt possible pour régulariser la situation, autant sur le plan légal que sur le plan de la reconstruction du centre-ville. Merci.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci, M. le ministre des Affaires municipales. Je cède maintenant la parole au député de Mégantic. M. le député, la parole est à vous.

M. Ghislain Bolduc

M. Bolduc (Mégantic) : Merci, M. le Président. Il me fait plaisir aujourd'hui de vous entretenir sur le projet de loi n° 57, qui concerne les mesures proposées sur le territoire de la ville de Lac-Mégantic. Je pense que le ministre des Affaires municipales nous demande notre entière et pleine collaboration pour adopter le projet de loi faisant suite au sinistre du 6 juillet 2013, et nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le faire de la façon la plus rapide possible. Vous comprenez, M. le Président, qu'en tant que député de Lac-Mégantic que ce projet de loi est très important pour moi et pour tous les citoyens de Lac-Mégantic. Alors, je veux vous assurer mon entière collaboration pour l'adoption de ce projet de loi.

Vous comprendrez également que, malgré le caractère très émotif du sujet, nous devons être vigilants afin de s'assurer que la construction se fasse dans les meilleures conditions possible. Suite à ma lecture, j'ai pu constater que le projet de loi déposé par le ministre n'est plus un projet de loi qui visait uniquement à reporter des élections municipales, mais, comme le ministre l'a déjà mentionné lors des… précédemment…

Les terribles événements qui se sont produits ont des conséquences émotionnelles et psychologiques extrêmement conséquentes, et je crois qu'il est de ma responsabilité de m'assurer qu'on ne créera pas d'autres éléments qui pourraient augmenter ou transformer le stress actuel en autre chose qui n'est pas vraiment mieux pour la ville de Mégantic et sa population. Donc, c'est principalement l'endroit où moi, je suis concerné.

Et, à ce chapitre-là, je crois que le point majeur du projet de loi, pour nous, est de regarder quel type de consultation les personnes concernées par le projet de loi sont… comment elles sont affectées. Et, dans mon humble opinion, il faudrait que les gens de Lac-Mégantic concernés par les changements de règlement dans la zone de PPU… Parce qu'il n'y a pas de débat dans la zone de confinement, qui est la zone qui a été détruite par le feu et la contamination; donc, on parle d'une zone vraiment spécifique. Pour les citoyens de Lac-Mégantic, ça représente le secteur de Fatima. Donc, il y a, là, à l'intérieur, une zone très large d'habitations résidentielles qui n'a pas été affectée du tout par le sinistre et qui va avoir des conséquences avec le nouveau projet d'urbanisme particulier qui va être développé à l'intérieur du projet.

Donc, ce que je demande au ministre, c'est des consultations avec les gens qui vont être impliqués dans cette partie du projet de loi qui va les affecter directement entre maintenant et le 31 décembre 2015. Et il peut se passer beaucoup de choses, et, si vous… Pour les gens qui sont familiers avec le plan particulier d'urbanisme, vous pouvez constater qu'il y a des changements majeurs sur le plan qui pourraient être reproduits à l'intérieur de ce deux ans-là. Donc, étant donné qu'une partie majeure de la population va être affectée, il faut s'assurer que ces gens-là ont la chance de s'exprimer correctement au ministre pour qu'on…

Et je suis prêt à participer, avec toute ma collaboration, dans la mesure du possible… on va se rendre à Mégantic, de rencontrer les gens et d'en faire une discussion honnête. Et je comprends bien que le dépôt du projet de loi sur le site de Mégantic et le site du gouvernement est déjà un bon pas, mais, vous savez, un projet de loi, c'est très technique. Il est souvent difficile, pour des gens qui ne sont pas familiers avec le processus, de comprendre les conséquences d'un enjeu tel que celui du changement de zonage de Lac-Mégantic.

Donc, le noyau, ce n'est pas une contestation du projet de loi. Pour moi, c'est une consultation de la population pour les aviser sur les effets que ce type de projet de loi là aura. Donc, le plus vite on fera ça de la bonne façon, le plus vite on va

pouvoir procéder, et je suis prêt à mettre tout le temps qu'il y faudra, dans la mesure du possible, pour réaliser cette situation-là.

Donc, c'est pourquoi moi, je crois qu'on devrait s'assurer que tous les citoyens sont au courant et qu'ils comprennent vraiment ce qui va se passer chez eux. Je déplorerais, d'une façon extraordinaire, qu'il y ait un deuxième train qui passe à Lac-Mégantic, O.K.? Donc, vous comprenez que l'enjeu de faire des projets de loi a des conséquences majeures sur la façon et sur l'éthique.

J'étais à Lac-Mégantic à tous les jours depuis le mois de juillet, dans les premières quatre semaines, et j'ai vécu avec ces gens-là les émotions, le désastre, la tragédie, le choc, la colère, et l'ensemble de ce qui s'est passé là est absolument, absolument destructif pour toute une société dans un milieu où le tissu social est extrêmement serré. Donc, tout le monde a eu des impacts, tout le monde en souffre, tout le monde est encore dans une période de récupération. Et je crois qu'il faudrait, dans la mesure du possible, être très honnête avec ces gens-là et de leur donner la chance de s'exprimer sur quelque chose qui va avoir des influences majeures. Je ne parle pas d'éléments mineurs, je parle d'éléments majeurs dans la vie de Lac-Mégantic au cours des prochaines années. Donc, c'est le noyau.

• *(11 h 40)* •

Donc, moi, ici, je voudrais aussi revoir un peu l'ensemble du projet de loi parce qu'effectivement le projet de loi est scindé, appelons… là, en cinq segments. Donc, des règlements généraux pour la ville de Mégantic, qui permettent justement des accommodements, des éléments particuliers — le ministre l'a bien décrit — qui fonctionnent bien pour aider la ville de Mégantic à développer et remettre en état la situation de la ville pour remettre aux citoyens… la ville à sa population.

Le deuxième élément, qui est l'élément de la voie ferrée pour permettre un embranchement ferroviaire à l'extérieur du territoire, je crois que c'est une réponse qui va se produire relativement facilement quand on arrivera à où et qu'est-ce qu'on veut faire avec la voie ferrée, ce qui, à mon avis, n'est pas décidé. Donc, ce n'est pas un élément moteur dans ce débat-là ici aujourd'hui.

Les élections du préfet, qui devraient être remises, je comprends la demande des maires de la MRC du Granit à l'égard de cet élément-là et je comprends bien l'élément de déséquilibre qui est créé, durant une période électorale, par la fabrication de la liste électorale, une distraction par rapport aux présidents, qui sont généralement les directeurs généraux. Mais il ne faut pas oublier que dans la MRC du Granit il va déjà y avoir des élections dans 19 des 20 municipalités qui sont actuellement dans la MRC du Granit, et le préfet en est le représentant global. Et il faut se rappeler que, dans les élections de commission scolaire… qu'elles sont des élections isolées, comme il pourrait se produire pour le préfet dans deux ans. Il va y avoir un taux de participation dans la vaste majorité de la MRC du Granit, soit 19 municipalités sur 20, des élections très pointues sur spécifiquement l'élection du préfet. Et j'ai appris des leçons très importantes de certains ministres du gouvernement, qui nous ont vraiment démontré et insisté que le principe démocratique et la participation aux élections est un droit le plus fondamental et que toutes les actions du gouvernement devaient favoriser la participation citoyenne pour des élus. Et c'est un débat qu'on a eu l'automne dernier, en commission, sur un projet de loi. Donc, je retiens très sérieusement mon apprentissage, qui m'a été fait, dans ce cas-ci, par un ministre du gouvernement actuel et qui nous dit que la participation citoyenne est un élément critique.

Je voudrais aussi rappeler un petit commentaire qui a été dit ici par le député de Chicoutimi et qui est leader du gouvernement actuel, qui a dit, lors du débat du projet de loi n° 2, en 2011, sur l'expropriation de l'autoroute 73, et j'ouvre la parenthèse : «…il y a un principe du droit anglais qui est intégré dans nos lois, qui est le plus beau, c'est […] la propriété, elle est inviolable. C'est ce qu'il y a de plus précieux [chez] les gens. L'État ne peut pas rentrer chez [vous] comme il veut. Une perquisition policière, ça prend [les] mandats, bon Dieu! Puis l'État a beau dire : Allez-y, ça prend une autorisation d'un juge. On disait d'ailleurs à l'époque [que] c'était le château, et c'est pour ça que c'est [irrévocable,] inviolable. Alors, on donne au droit… les gens de contester ce qui va à l'encontre de leurs principes et de leurs droits les plus fondamentaux, leur propriété.» M. Bédard, leader du gouvernement… je m'excuse, le député de Chicoutimi. Donc, belle leçon, beau commentaire. Je suis, encore une fois, à l'écoute de ce que mes prédécesseurs disent et je crois que ce droit de donner à une ville des pouvoirs additionnels d'expropriation sans contestation est quelque chose, d'après le gouvernement actuel, qui est… j'utilise le terme, encore là, du leader, elle est inviolable. Je crois que je donne un peu de substance à mes éléments pour dire que je crois que la population concernée devrait être consultée, et je maintiens que ce débat-là en est un très important.

Donc, je reviens à la zone de confinement qui est la zone, à Lac-Mégantic, qui a été et brûlée et contaminée par l'accident ferroviaire du 6 juillet. Et, à l'intérieur de cette zone-là, les pouvoirs qui sont demandés par la ville de Mégantic ne sont en aucun temps un point de débat et de litige. Par contre, la zone du projet particulier d'urbanisme, qui, elle, inclut une bonne partie de Fatima, il y a clairement, à l'intérieur de ça, comme je dis, des éléments qui méritent d'être discutés profondément avec les gens.

Moi, je crois qu'à l'intérieur d'une étude article par article, si tout le monde y collabore bien, on va trouver des solutions qui vont être parfaitement adaptables pour l'ensemble de ce projet de loi. Moi, je ne suis absolument pas contre. Comme j'ai dit, c'est tout simplement d'aller consulter et, après, on prendra les décisions qui les concernent, de la meilleure façon possible.

Je crois aussi que, quand on regarde la ville de Mégantic, mon cœur bat toujours, parce que, pour ceux qui l'ont visitée, pour ceux qui ont vu l'énorme changement qui s'est produit déjà, depuis le 6 juillet, et qu'on regarde maintenant l'évolution de ces dossiers-là, on commence à voir, à Mégantic, un espoir, et je crois, que, cet espoir-là, il faut l'enrichir, le développer et lui donner une grande vitalité pour que le débat soit de plus en plus sain et que l'environnement de Lac-Mégantic redevienne au moins égal, sinon meilleur à ce que l'on avait avant le 6 juillet 2013.

Donc, l'ensemble des cinq éléments du projet de loi, comme je dis, que le ministre a relativement bien expliqués, il faut arriver… et, avec la délégation nécessaire, aller rencontrer nos gens et l'expliquer. Je n'insisterai jamais assez pour m'assurer que toute la population de Lac-Mégantic et ceux qui me concernent… et je veux m'assurer que ces gens-là, je leur donne la meilleure chance possible de s'exprimer dans un débat ouvert.

Donc, c'est extrêmement… comment je dirais ça, avec beaucoup d'émotion, extrêmement important pour moi de s'assurer que l'Assemblée nationale réalise très bien que Lac-Mégantic est une ville qui a souffert d'une très grande injustice, d'un événement qui n'est presque pas explicable dans une société moderne comme la nôtre. Parce qu'on dort dans nos lits, on se repose, on s'amuse et, tout d'un coup, notre vie change d'une façon radicale et on n'a aucun recours sur tout ce qui se passe dans notre vie par après.

Écoutez, la dignité humaine, la liberté démocratique font qu'on s'est donné des priorités, on s'est donné des droits en tant qu'individus, et je crois que la population de Mégantic a le mérite d'avoir ces droits-là protégés, couverts dans la meilleure façon possible et leur donner la façon de s'exprimer dans l'évolution de leur futur. Je crois que c'est très important. Je vous remercie, M. le Président.

• *(11 h 50)* •

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci, M. le député de Mégantic. Alors, je cède la parole à M. le député de Beauce-Nord. M. le député.

M. André Spénard

M. Spénard : Merci, M. le Président. Alors, en ce qui concerne le projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, avant d'entamer la discussion, je tiens aussi à réitérer mes sincères condoléances aux familles des disparus. Mon garçon avait des amis qui sont disparus au Musi-Café ce soir-là. Et je suis allé à Lac-Mégantic et j'ai pu constater les dégâts, et ce n'est vraiment pas drôle.

Le projet de loi qui est là, c'est pour permettre à la ville de Lac-Mégantic d'assurer la sécurité de tous ses citoyens et de réorganiser son territoire pour assurer la population d'une reprise normale des activités. C'est un projet de loi qui va permettre aussi à la ville d'assumer son rôle de soutien aux personnes et entreprises touchées par le sinistre ferroviaire.

C'est aussi, à mon sens, une reconnaissance des pouvoirs et des droits des élus municipaux, qui sont, et ça, j'en suis persuadé, les mieux placés pour rendre des services de qualité à leurs citoyens, selon le principe de subsidiarité. Le projet de loi n° 57 établit que la municipalité est l'instance politique la plus appropriée pour répondre au plan local des besoins de ses citoyens, et ça, M. le Président, je pense que ça fait partie de mes tripes, ça fait partie de mon cœur, c'est-à-dire que le meilleur service à rendre aux citoyens, c'est par les élus qui sont le plus près possible du citoyen. Et ça, ça a été confirmé par la Cour suprême en 2003, je ne voudrais pas revenir là-dessus.

En ce qui concerne… Il y a plusieurs pans à l'intérieur de ce projet de loi. En ce qui concerne le report des élections, le report des élections de la mairesse et de ses conseillers, qui a été reporté de deux ans, c'est-à-dire en 2015, la Coalition avenir Québec, évidemment, appuie cette demande des élus locaux dans le plus grand respect aussi, pour essayer de régler les problèmes le plus rapidement possible, de reconstruire la ville le plus rapidement possible.

En ce qui concerne l'élection… le report de l'élection du préfet, c'est vrai que c'est un des seuls préfets élus au suffrage universel. Contrairement à mon confrère le député de Mégantic, qui, lui, dit que le report de l'élection du préfet n'est pas véritablement nécessaire, moi, je reviens tout le temps aux élus locaux. Et, lorsque je vois les 20 maires des municipalités composant la MRC Le Granit faire une résolution demandant de surseoir l'élection du préfet au même titre de sursis de l'élection du conseil municipal de Lac-Mégantic, en tout respect, alors moi, je me dis que je me dois de respecter la décision des maires de cette localité et d'acquiescer à leur demande, dans une situation de catastrophe comme Lac-Mégantic a subie le 6 juillet dernier.

Lorsqu'on parle de consulter, quand on est dans une situation catastrophique, quand le feu est pris, ce n'est pas le temps de demander aux pompiers quel genre de hose qu'ils vont prendre pour l'éteindre; on prend toutes les hoses disponibles pour éteindre le feu le plus rapidement possible. Lac-Mégantic me fait penser un peu à ça. Je pense qu'il faut avoir beaucoup de respect pour les élus locaux, les élus régionaux aussi qui nous demandent plus de pouvoirs, à l'Assemblée nationale, pour essayer de régler le plus rapidement possible les circonstances et refaire de Lac-Mégantic une ville vivable pour sa population, un centre-ville qui va essayer de se décontaminer. Et vous savez qu'ici on a quatre saisons. Alors, la saison de l'hiver, décontaminer en hiver, ce n'est pas extraordinaire. Alors, pour prendre des décisions le plus rapidement possible suite à la catastrophe ferroviaire...

Alors, lorsqu'on donne des pouvoirs spéciaux à une ville comme Lac-Mégantic, qui sont circonscrits dans le temps, alors ce n'est pas le temps de faire des consultations ad nauséabondes avec tout le monde et toute la population de Lac-Mégantic pour dire : Qu'est-ce que vous en pensez, vous? Qu'est-ce que vous en pensez, vous? Ça, ça nous reporte… ça va nous reporter d'ici un an, et on n'aura rien décidé et on n'aura rien fait dans une situation que je qualifie d'urgente pour tous les citoyens et citoyennes de Lac-Mégantic.

Évidemment, comparer ça avec la… Ça m'a surpris, parce que l'autoroute 73, c'est justement sur mon territoire, dans mon comté. Que le député de Mégantic qualifie le discours du député de Jonquière… de Chicoutimi, de Chicoutimi, je crois, que c'est inviolable, un terrain est inviolable, alors je pense qu'on n'est pas du tout dans la même situation. Lac-Mégantic est une situation de catastrophe, alors que l'autoroute 73, c'est une situation qui perdurait depuis quatre ans. Alors, je pense qu'on n'est pas du tout dans le même pattern, on n'est pas du tout dans la même situation. Et je pense que la meilleure réponse possible à donner aux élus de Lac-Mégantic, qui représentent d'ailleurs leurs citoyens, c'est des élus locaux, alors il faut bien se le rappeler... Alors, je pense que leur donner les pouvoirs d'agir dans les meilleurs intérêts de leurs citoyens… Je pense qu'ils en ont fait, des consultations. Je pense qu'ils sont toujours auprès de la population, en train de consulter leur population, alors je ne vois pas pourquoi que, par souci de transparence, l'Assemblée nationale

viendrait dire : Bien là, il faut consulter la population. Je pense que la mairesse, Mme Roy-Laroche, est assez mature et a fait preuve de grandeur d'âme et je pense que les consultations ont eu lieu, ont été faites.

Alors, c'est pour ça, M. le Président, que la Coalition avenir Québec n'a aucune réticence à appuyer le projet de loi n° 57 concernant Lac-Mégantic, et ce, malgré, évidemment, que c'est une demande des élus municipaux. Et le meilleur endroit pour régler les problèmes, je pense que c'est aux élus municipaux à le régler. Alors, ils ont tout notre appui. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Merci, M. le député de Beauce-Nord. Je cède maintenant la parole au député de Frontenac… Lotbinière.

M. Laurent Lessard

M. Lessard : De Frontenac.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Frontenac.

M. Lessard : Merci, M. le Président. Alors donc, je suivais avec intérêt le propos de notre collègue. Évidemment, aussi, l'Assemblée nationale, quand même, fait quand même une place aussi à sa démocratie, faut-il encore en convenir, quant au fait de consulter sa population.

Si le projet de loi qui nous intéresse aujourd'hui concernant le projet de loi n° 57 sur la ville de Mégantic, encore faut-il le dire… concerne plusieurs aspects qui méritent quand même d'être étudiés, parce qu'en plus des 24 articles il touche principalement une situation liée à l'état de crise qu'a connu Lac-Mégantic, dans lequel la Loi sur les mesures d'urgence a été déclarée par la municipalité, a dû procéder à plusieurs attributions de contrats sans passer nécessairement par les règles habituelles qu'on connaît, les systèmes d'appels d'offres publics.

Après que les feux ont été éteints, nécessairement, la zone est sinistrée, la ville devra redéployer, nécessairement, son centre-ville dans une autre partie, donc vers le secteur de Fatima, entre autres, alors donc… pour ceux qui connaissent la ville de Mégantic. Pour ce faire, elle a, nécessairement… Au commencement, on a dit à la population : La mairesse Laroche et son conseil font un bon travail. Après les événements, après le constat, toute la population a dit : Bien, voici les dizaines de commerces, là, il y a plus de 50 à 70 commerces qui doivent être redéployés ailleurs, on ne pourra pas attendre que la décontamination soit faite. L'on connaît le tissu urbain borné par une rivière, la rivière Chaudière, le lac de Mégantic, et, nécessairement, c'est surtout sur une rue principale, alors donc… pour laquelle se déploie l'ensemble des services, là, à partir du nouveau rond-point. Alors donc, il dit : On favorise que le déploiement se fasse dans ce secteur-là, et, pour ce faire, ça nous prend des pouvoirs qui ne sont pas habituels.

Un des premiers éléments, puis, on comprend, le ministre va dans la bonne direction, c'est de diminuer le nombre de délais que peut présenter, exemple, un plan particulier d'urbanisme. C'est-à-dire qu'elle délimite la zone pour laquelle il y a de la contamination, donc la région rouge pour laquelle il n'y aura pas d'activité pendant une bonne période. Elle dit : Il me semble que j'ai besoin d'un autre territoire pour redéployer ces commerces et services-là ailleurs, et cette région-là n'était pas habilitée, à tout le moins, de recevoir tout ça. Nécessairement, il devra y avoir le pendant. Lorsque je veux aller ailleurs, c'est soit les achats de gré à gré, où on sait qu'il peut y avoir de la spéculation à la hausse du fait que je ne suis pas désireux de vendre, mais l'autre est désireux d'acheter et il n'a pas le choix… Donc, on pourrait se retrouver dans un genre de spéculation, donc...

En contrepartie, la mairesse et le conseil de Lac-Mégantic ne demandent pas seulement au ministre de reporter le mandat pour deux ans pour bien finir le travail, mais ils demandent aussi des pouvoirs : un, de faire un périmètre… un plan particulier d'urbanisme sans avoir à faire toutes les procédures de consultation, qui prendraient des mois, pour modifier les règlements de zonage, qu'ils soient conformes au schéma d'aménagement. Alors, je pense que c'est un pas dans la bonne direction, c'est une bonne mesure qui fait en sorte qu'on réduit ces délais-là… et sous l'approbation du ministre.

• *(12 heures)* •

Il y a aussi… Pendant ce temps-là, le conseil de ville va donner des contrats. Alors, jusqu'à maintenant, ce qu'ils ont fait, ils ont exercé quand même une certaine mise en concurrence en ne faisant pas des appels d'offres tels qu'on les connaît pour les contrats de plus de 100 000$, mais une mise en concurrence sur invitation. Bon, il y a certainement, à Mégantic, des gens qui disent : Moi, je veux contribuer à la reconstruction de ma ville. Je pourrais-tu au moins être invité à reconstruire? C'est soit les gens de Mégantic, s'il y a assez de fournisseurs, d'entrepreneurs, etc., ou probablement la région qui est privilégiée, donc il y aura quand même un retour des investissements des fonds publics en faveur des entrepreneurs et des activités de la ville, ce qui est une bonne chose.

Alors, on peut comprendre que, pour cette période-là, limitée dans le temps, le conseil de ville va continuer, pour les fins pour lesquelles elle travaille, c'est-à-dire le redéploiement de la ville… elle pourra procéder ainsi, sans se conformer à toutes les dispositions du système d'appel d'offres public, pour que tout le Québec puisse venir aider à construire. Alors, ça, on comprend ça. Le ministre reste vigilant. Il y aura des rapports de faits.

On leur permet de constituer aussi une réserve, parce que ça prend un programme d'aide qui va venir aider, donc, des entreprises et organismes. Alors, on voit, c'est déjà prévu par la loi qu'on pourrait créer une réserve financière. Le montant, ce sera d'un montant de 2 millions, plus toutes les sommes qu'ont pu donner les Québécois à travers des dons ou subventions, donc, qu'ils ont pu faire. Ce sera canalisé dans ce fonds-là, et le trésorier ou le greffier devra faire un rapport, tel que prévu, dans son rapport général annuel.

Donc, tel que les dispositions de la loi, il y aura donc un volet, une section particulière comment on a utilisé ces sommes et qu'on n'a pas fait en sorte que ces sommes ont permis de délocaliser des entreprises qui étaient en dehors de Mégantic pour venir s'installer dans Mégantic. Donc, on ne veut pas que ce volet-là puisse permettre de faire de la spéculation ou du déplacement d'entreprise. Je pense que ça, c'est bien accueilli, c'est vraiment dans la bonne direction. Ça permet de régler à court terme des situations vécues.

Maintenant, on en arrive un peu plus loin. Donc, la ville aussi permettrait, aussi, de… Et ce n'est pas toujours autorisé, mais il faut donner ce pouvoir spécifique là. Il y a eu la question que la voie ferrée passe en plein milieu de Mégantic, et qui a créé un désastre, un impact autant économique qu'un drame sur les 47 personnes qui ont perdu la vie. On dit : On peut-u déplacer éventuellement cette voie ferrée là pour éviter d'augmenter le risque de mettre la population en contact avec, donc, la voie ferrée, mais qui est nécessaire? La voie ferrée, elle est nécessaire au développement économique de Mégantic. Alors, nécessairement, ce volet-là permettra donc à la municipalité d'acquérir, dans une des autres municipalités, un emplacement qui permettra le redéploiement de la voie ferrée pour venir se connecter et desservir les entreprises soit du parc industriel ou de la trame commerciale, si les besoins s'en font sentir. Mais ne pensons qu'à Tafisa, qui est un gros entrepreneur là-bas, qui — dans la fabrication de meubles — alors donc, en a besoin. C'est quelques… C'est plusieurs wagons qu'ils utilisaient par semaine. Nécessairement, le réseau de Mégantic ne peut pas supporter autant de nouveaux camionneurs, puis le camionnage ne peut pas répondre à autant de demandes en même temps, si on regarde tout le circuit qui était desservi par la voie ferrée actuellement. Alors donc, c'est un pouvoir, je pense, qui va dans… qui fait du sens puis qui répond aux besoins de la municipalité.

Nécessairement… Puis le ministre l'a invoqué. Puis mon collègue de Mégantic, qui vit là à tous les jours, en arrive à une question plus pointue, quand on demande, donc, le pouvoir d'expropriation. Nécessairement, quand le conseil dit : Bien, ce secteur-là, qui est sinistré, ne pourra pas servir au redéploiement commercial, et institutionnel, et même industriel de la ville, on doit jeter notre regard vers un autre secteur, qui n'a pas été contaminé par les huiles, donc qui n'a pas été affecté par le feu. Mais nécessairement nos yeux se sont tournés naturellement vers ce secteur-là, un, qui est déjà habité par des commerces, par des résidents depuis plusieurs années, depuis la fondation de Mégantic, et puis aujourd'hui on est obligés de regarder dans leur direction, et on va être obligé de négocier avec eux autres pour s'entendre d'acheter certaines propriétés pour relocaliser des commerces, c'est-à-dire : on va les acheter, on va démolir ces propriétés-là et on va céder ces terrains-là pour le déploiement des entreprises qui ont été sinistrées. Alors donc, c'est quand même un pouvoir particulier. Ça existe, le pouvoir d'expropriation pour des fins municipales. Maintenant, c'est que le conseil demande, en disant : C'est une fin municipale, le redéploiement de son centre-ville, nécessairement dans une mesure exceptionnelle. Alors, il nous demande d'interpréter ça comme étant une fin municipale. On est d'accord avec ça.

Le petit… — le petit! — ce n'est pas petit, parce qu'on parle aussi de démocratie. Nécessairement, en général, en démocratie, quand je suis exproprié, la loi prévoit que je peux contester ce droit d'expropriation là en disant : Écoute, ce pour quoi tu m'expropries, nécessairement, tu aurais pu prendre un terrain ailleurs, à un autre endroit, pour les raisons suivantes : parce que je suis proche d'un cours d'eau, parce que je suis proche d'une école, parce que ce que vous voulez implanter est moins compatible avec les activités du secteur.

Ce qu'il faut dire, puis je sais qu'il y a eu beaucoup de réunions à Mégantic, on était en contact avec la mairesse, avec le conseil, avec le préfet, etc., donc on communique avec eux autres puis on sait qu'ils ont beaucoup de pression à redéployer rapidement les activités commerciales, mais il faut être capable de dire aussi à la communauté qui va être expropriée : Attention, il y a une particularité, dans ce projet de loi là, qui dit : Oui, on pourra vous exproprier, mais vous n'avez pas le droit de contester l'expropriation. Vous pourrez contester le montant, ça, il n'y a pas de problème, ces droits-là sont préservés, mais, à partir du moment où ce que, exemple, le conseil de ville qui va recevoir... qui va être investi de ces nouveaux pouvoirs là, on leur dit : Maintenant... Donc, le conseil de ville, lorsqu'il va déterminer l'endroit spécifique où les différents commerces pourront être installés, ils pourront, s'ils n'ont pas réussi dans leurs négociations, envoyer un simple avis. Donc, avant, c'était un avis d'expropriation, maintenant ça va être un avis de transfert. Tu reçois une lettre, ça fait 50 ans, 100 ans que tu demeures à Mégantic, et là tu reçois une lettre, tu dis : Oh! Je suis tombé dans le mauvais quadrilatère, ils ont besoin de ma maison pour la démolir, la déplacer ou la démolir et... parce qu'ils vont implanter un commerce. Et je n'ai pas le droit de contester le fait qu'ils ont pris mon secteur plutôt que le secteur d'un autre groupe de citoyens.

Donc, il peut arriver une incompréhension par rapport à ce pouvoir donné là. Ce qu'on veut, comme groupe parlementaire, formation politique, on est favorables à la réalisation des objectifs de la ville, on est favorables aussi à ce que, la compréhension de la ville, on soit au même diapason. On comprend toute la pression qui est mise sur le conseil, parce qu'il y a des décisions d'entreprises qui doivent être prises à court terme pour être capable de peut-être profiter de la période la plus achalandée de l'année, qui est la période de Noël. Donc, ils veulent construire prochainement.

Alors donc, ce qu'on explique, c'est que, oui, mais la communauté réceptrice doit savoir que ce pouvoir-là existe. C'est ce qu'on va leur donner; donc, d'où le défi, un peu, de communication qu'on a à dire à la population de Lac-Mégantic. Il y a eu beaucoup de réunions, il y a eu beaucoup d'aspects. Il y a déjà beaucoup de spéculation qui se passe, il y a beaucoup de monde qui dit : Bien, moi, si tu veux m'avoir... avoir ma maison, si tu penses qu'elle vaut rien que 150 000 $, parce que c'est ça qui est marqué aux taxes, ce n'est pas 150 000 $, c'est 350 000 $, hein? Le gros vient m'acheter, bon, bien, il paiera. Alors, si vous additionnez tout ça, à la fin, ça va lui coûter plus cher que s'en bâtir une. Ça fait qu'il n'y a pas de bon sens. Mais, pour lui qui défend sa propriété, là, il faut l'aviser que le droit va se terminer suite à l'avis de réception. Et la loi prévoit qu'une fois que tu as reçu ton avis de réception, qui équivaut au transfert de propriété automatique, ils auront trois mois pour quitter. Puis, si c'est des blocs-appartements, les délais sont réduits pour aviser les locataires qui doivent s'en aller.

Alors donc, vous voyez l'ensemble des mesures qui est demandé. Je pense qu'au commencement la population de Mégatic se disait : Ah oui! il faut continuer le mandat du conseil, on est d'accord avec ça, on n'est pas pantoute dans une période pour faire des élections. Mais il faut être capable d'aviser la population qu'il y a les autres pouvoirs qui sont demandés, puis qu'en général c'est vraiment dans la bonne direction, puis c'est probablement la chose à faire. Mais, celui-là, je pense qu'il a un niveau d'information additionnelle puis de vulgarisation. Et, M. le Président, si parfois prendre la parole sur un projet de loi nous permet d'essayer de vulgariser pour ceux qui peuvent écouter le canal de l'Assemblée nationale, mais parfois, juste de prendre... Puis ils ont bien fait, la municipalité, je pense qu'ils ont pris le projet de loi, ils l'ont mis sur leur site immédiatement pour aviser la population : Voici ce qu'il y a dedans. Et puis, comme population, bien là, on le trouve, on cherche. Puis le ministre aussi en est conscient, puis on lui a signifié nos attentes par rapport à ça, comment surmonter ce petit défi là d'informer la population réceptrice qui n'a pas été victime du feu, ne serait-ce qu'ils ont perdu du monde, ce qui est déjà assez grave, mais que leurs maisons pourraient être délocalisées ou achetées par la municipalité pour relocaliser des résidences sans qu'ils aient le droit nécessairement de s'opposer, ne serait-ce qu'ils pourront s'opposer au montant, au quantum. Et, des fois, tu tiens à ton bien et que... Donc, il peut y avoir un facteur perturbant par rapport à ça, au nom de l'intérêt supérieur, ce que demande le conseil de ville avec légitimité.

• *(12 h 10)* •

Alors, on va travailler dans ce sens-là pour s'assurer que les deux objectifs sont répondus, que, comme formation parlementaire, on aide, on donne un outil. On se dit tout le temps : Quand tu as quelque chose que tu n'as jamais eu, il faut faire quelque chose qu'on n'a jamais fait. Je pense que l'ensemble des mesures qui est repris ici permet bien d'illustrer ce propos. Et on va contribuer à adopter le principe, et on va contribuer à améliorer, si on peut, soit la communication soit le projet de loi, pour qu'on puisse l'adopter rapidement mais correctement. Puis, quand la population comprend ce qu'on fait, quand la population comprend bien la finalité de ce… même s'ils ne sont pas tous d'accord… Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui va lever la main à Mégantic en disant : En passant, on est les huit premiers, on est prêts à vendre notre maison puis à s'en aller de là. Je ne pense pas que ça va arriver de même. Je pense que le conseil de ville aura un petit défi d'engager une personne- ressource, d'aller voir ces gens-là pour voir si on pourrait acheter leurs propriétés. Parce que l'intention, ce n'est pas de les détenir pour les mettre en location. L'intention, c'est de les acheter pour les démolir et donner de la place à… le redéploiement commercial de la ville le long de ces secteurs-là. Donc, c'est à tout ça dont on aura à faire face.

Puis, je le dis bien honnêtement, nous, à Québec, on fait un travail, on essaie de le faire de façon… le plus rigoureusement possible. Et toutefois la réalité, quand on va avoir fini notre projet de loi, M. le Président, c'est qu'à la fin ceux qui vont le vivre puis parfois vont peut-être le subir — parce que là il y a des pouvoirs qui sont donnés — c'est les gens de Mégantic. Alors donc, ceux qui vivront à Mégantic… C'est ce que la mairesse nous demande, elle dit : On est des Méganticois, on vit à Mégantic, on connaît notre monde. Notre collègue député à l'Assemblée nationale les représente puis, dans sa représentation, lui, il est obligé d'expliquer tout l'éventail des conséquences pour lesquelles on donne des pouvoirs ici. Celui qui est dans sa maison aujourd'hui, qui n'écoute pas la TV, peut-être aura une visite du conseil de ville en disant : On n'aurait pas voulu que ça arrive chez vous, mais, on pense, c'est le meilleur quadrilatère pour recevoir un commerce. On va t'acheter, il faut que tu sois préparé à t'en aller, et puis on va te payer correctement. Et, si tu n'es pas d'accord, bien, on ira dans une cause. Mais là ça change ta vie aussi. Donc, il y aura des nouvelles vies de changées, M. le Président, par rapport à ça.

Puis le plus facile pour nous, c'est d'essayer de l'expliquer. Parce qu'après ça, eux, à Mégantic, ils vont la vivre, cette réalité-là. Alors, moi, à Thetford Mines, j'ai déjà vécu ça, le grand… on appelle ça le grand dérangement: en 1970, donc, 150 maisons ont été redéployées de secteur à cause d'activités minières. Suite, donc, à l'exploitation à ciel ouvert, il y a des roches qui tombaient sur les propriétés. La ville a pris un grand élan avec un programme gouvernemental et a déplacé 150 maisons dans un nouveau quartier, en plus de démolir l'église, l'école, les principales institutions, les caisses populaires, etc. Donc, tout ce qui était institutionnel n'était pas déménageable, alors donc ça a été démoli. Mais nécessairement ça a emmené des conséquences de redéploiement de personnes qui ont vécu pendant 100 ans, historiquement, dans le même secteur, de famille en famille, et là se retrouvaient relocalisées ailleurs. Et Osisko, récemment, a vécu un grand déménagement aussi. Donc, on voit que, pour d'aucuns, les conséquences sont quand même permanentes.

Alors donc, si je reviens puis j'essaie de résumer la position, là où on se situe, pour faire suite à mon collègue de Mégantic, donc on est favorables à l'adoption de principe. On lève quelques drapeaux sur un volet particulier; puis mon collègue en a levé un autre sur la question : Pourquoi le préfet, lui, au suffrage universel, devrait aussi être reconduit? On n'en fera pas un enjeu ici, à l'Assemblée, alors que tous les maires des autres municipalités seront en élection eux-mêmes. Bon, est-ce que le directeur de la MRC, maintenant, dit qu'il est débordé, etc.? Je pense que c'est quelque chose qu'on pourra surmonter. On n'en fera pas une bagarre ici, si c'est une demande qui est faite de façon légitime, mais ça nous amène aussi à le questionner.

Puis le dernier volet, nécessairement, les fins d'expropriation… Parce que, pour tous les autres, c'est une bonne compréhension. Il va y avoir des redditions de comptes qui vont être faites au ministre, puis on va être capables, donc, de supporter ce projet de loi en tenant compte des particularités qu'on aura pu énoncer ici, en cette Chambre.

Merci, M. le Président, pour l'exercice de démocratisation, parce qu'aujourd'hui on s'adresse à la population qui nous écoute, dans un débat d'une loi aussi importante. Mais, pour la communauté de Mégantic tout entière, merci.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci, M. le député de Lotbinière-Frontenac. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? M. le leader adjoint du gouverement.

M. Traversy : J'aimerais qu'on puisse faire une pause de quelques secondes afin de bien poursuivre nos travaux et compléter la discussion sur ce projet de loi ce matin.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, de consentement, qu'on fasse une pause? Donc, on va suspendre quelques instants.

(Suspension de la séance à 12 h 15)

(Reprise à 12 h 18)

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, nous poursuivons nos travaux sur l'étude du principe du projet de loi n° 57. Alors, je cède la parole à la députée de Gouin. Mme la députée.

Mme Françoise David

Mme David : Merci, M. le Président. Merci, chers collègues. Je serai très brève pour signifier tout simplement notre appui à ce projet de loi et notre volonté de collaborer à son adoption, donc, le plus rapidement possible.

Je pense que la tragédie de Mégantic, évidemment, nous a beaucoup touchés cet été, c'est venu nous chercher, tout le monde, au plus profond de nous-mêmes. Il y a là une population qui est en droit de s'attendre à ce que l'ensemble de la classe politique l'appuie dans ses efforts de reconstruction, et, pour ça, il faut des mesures particulières, mesures, donc, que nous approuvons.

Cette communauté-là ne peut pas attendre des mois et des mois avant que des gestes soient posés. C'est maintenant qu'il faut, par exemple, commencer, j'imagine, à décontaminer le centre-ville, à tenter de reconstruire, à fournir des locaux à plusieurs commerçants qui les ont perdus. Il y a des emplois à créer. Il y a des gens à consoler, j'imagine, il y a des services à continuer de donner; ce n'est pas parce que les journaux, les médias en général parlent moins de Mégantic que les gens, eux, ont terminé leur période de deuil.

Donc, pour toutes ces raisons-là, je suis très heureuse que le gouvernement du Québec ait déposé ce projet de loi, très heureuse aussi de voir la collaboration de l'ensemble de mes collègues de tous les partis politiques. Et, encore une fois, je veux assurer tout le monde de notre pleine et entière collaboration. Merci.

• *(12 h 20)* •

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci, Mme la députée de Gouin. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

Mise aux voix

Donc, s'il n'y a pas d'autre intervenant, le principe du projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission plénière

M. Traversy : Merci, M. le Président. Alors, conformément à l'article 243 de notre règlement, je fais motion pour que le projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dernier dans la Ville de Lac-Mégantic, soit déféré à la commission plénière pour la tenue de l'étude détaillée.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, merci, M. le leader adjoint du gouvernement. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, cette motion est adoptée.

Alors, à ce moment-ci, ça termine pour l'instant nos travaux de ce matin…

M. Traversy : M. le Président…

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Oui, M. le leader adjoint du gouvernement?

M. Traversy : J'aimerais demander la suspension des travaux jusqu'à une reprise éventuelle.

Le Vice-Président (M. Cousineau) : Alors, oui, avec consentement, nous allons suspendre les travaux jusqu'à 15 heures cet après-midi. Merci.

(Suspension de la séance à 12 h 21)

(Reprise à 15 h 7)

La Vice-Présidente (Mme Poirier) : Alors, Mmes et MM. les députés, veuillez vous asseoir. L'Assemblée poursuit sa séance, et je suspends immédiatement les travaux afin de permettre à l'Assemblée d'accueillir le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence M. Abdou Diouf. Je vous demanderais de demeurer à vos places.

(Suspension de la séance à 15 h 8 afin d'accueillir le secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf)

Accueil du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Son Excellence Abdou Diouf

La Vice-Présidente (Mme Poirier) : Alors, Mmes et MM. les députés, vous êtes priés de vous lever afin d'accueillir le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence M. Abdou Diouf.

Le sergent d'armes : Mmes et MM. les députés, le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence M. Abdou Diouf.

(Applaudissements)

Le Président : Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.

Allocution du président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon

M. le secrétaire général de la Francophonie, Mme la première ministre, M. le chef de l'opposition officielle, M. le chef du deuxième groupe d'opposition, Mmes et MM. les députés, M. le secrétaire général de l'Assemblée — il est disparu… ah non, il est là — chers invités, il n'est pas fréquent pour l'Assemblée nationale du Québec d'accueillir des invités en son enceinte. En effet, ce n'est que la sixième fois en 35 ans qu'un tel événement se produit.

M. le secrétaire général de la Francophonie, votre présence dans notre institution plus que bicentenaire est et sera un événement marquant dans nos annales parlementaires.

Nous honorons aujourd'hui un grand ami du Québec. Vous vous rappelez sans doute de votre première visite, qui remonte à plus de 40 ans. Vous étiez alors premier ministre du Sénégal, et c'est par un mois glacial de février, en 1971, que vous avez découvert la chaleur des Québécois. Cela vous a sûrement plu, car vous êtes revenu à plusieurs reprises par la suite.

Aujourd'hui, c'est un grand honneur de vous recevoir à l'Assemblée nationale du Québec, vous qui incarnez mieux que quiconque la francophonie et qui avez contribué à lui donner un rayonnement, un prestige et une influence sans précédent. Votre autorité morale, votre vive intelligence et votre personnalité ont permis à l'Organisation internationale de la Francophonie de prendre la place qui lui revient dans le monde. Depuis plus de 10 ans, vous conduisez les activités politiques et diplomatiques de la francophonie dans le respect de nos idéaux de coopération, de solidarité et d'amitié. Ce faisant, vous contribuez à l'avancement de la paix, de la démocratie, des droits de la personne et, bien sûr, de la langue française.

Comme vous le savez, la survie de notre langue est une lutte bien ancrée dans l'histoire du Québec. L'immense toile de Charles Huot que vous voyez derrière moi s'intitule *Le débat sur les langues.* Elle illustre un débat tenu le 21 janvier 1793, au cours duquel l'usage du français dans les travaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada fut reconnu officiellement, alors qu'à l'époque l'anglais était la langue du pouvoir en place. Cette défense de notre langue, c'est tous ensemble que nous devons la poursuivre au Québec, ailleurs au Canada et dans le monde entier, et avec à nos côtés nos amis de la francophonie. Comme le dit si bien notre grand poète Gilles Vigneault, «la francophonie, c'est un vaste pays, sans frontières. C'est celui de la langue française. C'est le pays de l'intérieur. C'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de vous.»

En tant que président puis vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et en tant que président de l'Assemblée nationale du Québec, je connais très bien votre apport à la cause francophone. Je connais aussi votre parcours remarquable depuis vos débuts au Sénégal. Après des études en droit et en sciences politiques, vous occupez diverses fonctions nationales. Vous êtes nommé, à l'âge de 35 ans, premier ministre du pays par le président Léopold Sédar Senghor, cet homme politique poète et écrivain, figure mythique de l'Afrique et de la francophonie puis, comme on le sait, un des pères fondateurs de cette francophonie. Vous occupez le poste de premier ministre de 1970 à 1980.

En 1981, vous succédez à votre mentor et devenez président de la république du Sénégal. Élu à trois reprises, vous occupez la présidence de votre pays pendant près de 20 ans. Au cours

de cette période, vous avez su, entre autres, consolider la démocratie et l'économie du Sénégal pour en faire une nation-phare de toute l'Afrique. Vous êtes, par la suite, élu secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Beyrouth, en 2002, succédant ainsi à M. Boutros Boutros-Ghali, et vous êtes réélu une première fois en 2006 par les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet de Bucarest et une seconde fois en 2010, au Sommet de Montreux. Je rappelle aussi qu'en octobre 2008 vous avez dirigé ici, à Québec, le 12e Sommet de la Francophonie. Vous êtes revenu en 2011 pour la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles et en 2012 pour le premier Forum mondial de la langue française.

Pendant vos nombreuses années à la tête de l'OIF, la francophonie a gagné en maturité, en influence et en vitalité. Le rayonnement international de notre langue s'accroît. L'OIF, sous votre direction, a montré une grande fermeté sur la question des droits de la personne. Elle a mené des actions en faveur de pays en sortie de crise politique. De plus, elle a accompagné plusieurs États vers une transition démocratique et le renforcement de leur capacité de gouvernance. Elle s'est investie dans divers secteurs d'importance pour l'avenir de pays membres de la francophonie. Je pense ici à la lutte contre la pauvreté, à l'éducation et à la formation, à l'égalité hommes-femmes, à la lutte contre le VIH-sida, au développement durable, à la liberté de presse, et j'en passe.

Vous avez aussi œuvré inlassablement en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, une cause fièrement défendue par les Québécois au Québec et particulièrement dans cette Chambre. À ce propos, dans un documentaire consacré à votre vie, vous résumez ainsi l'importance que représente pour vous la valeur de la diversité, et je vous cite : «La francophonie n'est pas seulement le combat pour la langue, pour sa promotion dans le monde, c'est aussi le combat pour des valeurs, en particulier la valeur de la diversité. On est dans un combat contre l'hégémonisme, contre la pensée unique, contre le monolithisme qu'on veut nous imposer dans le monde.» Fin de la citation.

Toujours dans ce documentaire, une séquence vous montre à Paris à l'occasion d'une cérémonie pour célébrer les 40 ans de la francophonie, et l'un de nos meilleurs humoristes vous fait rire aux larmes pendant son monologue. Il s'agissait de Boucar Diouf. Comme vous le savez, Boucar Diouf est Sénégalais d'origine mais est Québécois d'adoption.

M. le Secrétaire général de la Francophonie, vous êtes également un grand ami de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'APF, qui se compose de 78 Parlements et organisations interparlementaires dans les cinq continents. Les relations entre l'OIF et l'APF se sont consolidées au fil du temps. Vous nous avez constamment offert un soutien sans faille, vous avez été un participant assidu à nos sessions annuelles, et vos discours sur l'état de la francophonie sont toujours un moment fort de nos rencontres. Combien de fois nous sommes-nous rencontrés à vos bureaux à Paris pour faire ensemble le point sur l'état des différents pays de la francophonie et d'autres points chauds de l'univers, sans oublier, bien sûr, de parler de Johannes Vermeer?

Vous avez su reconnaître le rôle majeur que doivent jouer les parlementaires dans l'espace francophone. Ainsi, l'OIF a apporté un appui concret à plusieurs de nos projets, dont les trois suivants : le Réseau des femmes parlementaires, qui a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle; les programmes jeunesse de l'APF, qui comprennent, par exemple, l'organisation du Parlement francophone des jeunes, la sixième édition, qui a eu lieu cet été à Abidjan, en Côte D'Ivoire, en est une preuve; le programme Noria, qui répond aux besoins en renforcement des capacités en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne de certains Parlements francophones du Sud.

Plus récemment, vous avez appuyé personnellement l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone, l'IMCIF, un dispositif innovant de coopération en faveur des Parlements d'États en sortie de crise et en consolidation démocratique au sein de l'espace francophone, dans lequel ce Parlement, notre Parlement joue un rôle très actif, notamment en Côte D'Ivoire. L'IMCIF vise à fédérer les appuis internationaux à ces Parlements afin de rationaliser et d'harmoniser ses interventions en leur faveur, tout en encourageant une coopération parlementaire francophone efficace et axée sur l'obtention de résultats.

L'Assemblée nationale du Québec est fière de contribuer avec enthousiasme aux efforts conjugués de l'OIF et de la francophonie parlementaire. De toute évidence, les résultats de ces efforts sont bénéfiques pour les Parlements membres de notre organisation, et en particulier pour les Parlements africains. C'est d'ailleurs sur ce continent que l'avenir de la francophonie se jouera, puisqu'on évalue qu'en 2050 il y aura entre 500 et 600 millions de locuteurs francophones, et plus de 80 %, finalement, d'entre eux viendront de l'Afrique.

M. le Secrétaire général, votre mandat actuel se terminera à l'occasion du 15e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra chez vous, à Dakar, en 2014. Votre héritage est impressionnant, et les défis à relever au cours des prochaines années ne manqueront pas. Les bouleversements récents et le climat politique difficile de certains États membres demanderont une mobilisation en faveur de la paix et de la démocratie. Par ailleurs, nous devrons assurément intensifier nos efforts pour

affronter les défis de l'avenir en matière de défense de la diversité culturelle et linguistique. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'utilisation du français comme langue de communication internationale, comme langue de sciences, comme langue d'enseignement, comme langue d'usage dans les institutions internationales et, entre autres, dans le mouvement olympique et dans l'univers numérique.

En terminant, je tiens à vous remercier, au nom de tous mes collègues parlementaires et de tous les Québécois, pour les services inestimables rendus à la francophonie. Je tiens aussi à vous dire tout le respect, l'admiration, l'affection que nous vous portons. Nous vous offrons nos meilleurs vœux de succès pour l'avenir et nous espérons sincèrement que vous reviendrez nous voir très souvent. Je vous invite maintenant, M. le Secrétaire général de la Francophonie, à nous adresser la parole. Merci.

Allocution du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf

M. Diouf (Abdou) : M. le Président de l'Assemblée nationale, Mme la première ministre, Mmes, MM. les ministres, M. le chef de l'opposition officielle, M. le chef du deuxième groupe d'opposition, Mmes, MM. les députés, mesdames messieurs.

Malgré tout le plaisir que j'éprouve à être de retour au Québec, à votre cordiale invitation, Mme la première ministre, j'ai bien conscience de vous retrouver dans un contexte de deuil, car je sais que les cœurs et les esprits sont encore profondément meurtris par la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic du 6 juillet dernier, et vous comprendrez que mes premières pensées veuillent aller, en cet instant, vers les victimes et les familles des victimes de cette tragédie.

M. le Président de l'Assemblée nationale, je mesure pleinement l'honneur insigne que vous me faites en m'accueillant au sein de votre Assemblée et en m'invitant à m'exprimer devant vous, devant ce Parlement qui a joué un rôle de premier plan dans la sauvegarde et l'enracinement de la langue française au Québec depuis la première session du premier Parlement en 1792. Cet honneur, je le prends aussi comme une marque d'amitié. Et croyez bien qu'à la profonde gratitude que je veux vous exprimer en qualité de secrétaire général de la Francophonie se mêle l'attachement si particulier et si profond que j'ai nourri à titre personnel, au fil des années, pour le Québec et le peuple québécois. Et c'est un Québécois de cœur qui se présente devant vous aujourd'hui.

Mesdames messieurs, «en politique, ce qu'il y a souvent de plus difficile à apprécier et à comprendre, c'est ce qui se passe sous nos yeux». Vous conviendrez qu'on ne peut que souscrire à ces propos d'Alexis de Tocqueville, lorsqu'on se penche sur la marche du monde et sur l'état de notre planète. Des progrès considérables ont certes marqué les phases récentes de l'histoire de l'humanité. La détermination de millions d'hommes et de femmes a fait avancer les libertés, l'État de droit et la démocratie sur tous les continents. La concertation entre les États et les sociétés civiles ont fait progresser le droit dans des domaines fondamentaux : la justice internationale, les besoins environnementaux, la responsabilité des entreprises et la transparence de leurs opérations dans le monde, la diversité culturelle, pour ne citer que ces exemples, auxquels j'ajouterais la véritable révolution de la communication et de l'information.

Pour considérables qu'elles soient, ces avancées sont insuffisantes et laissent voir d'immenses besoins qui sollicitent notre attention et notamment la nécessité urgente de refonder la gouvernance mondiale. Je voudrais, pour vous en convaincre, me livrer à un exercice de transposition à partir des indicateurs communément retenus pour définir un État défaillant, à savoir : un gouvernement central si faible ou inefficace qu'il n'exerce qu'un contrôle marginal sur son territoire; la contestation de la légitimité dudit gouvernement pour prendre certaines décisions; l'absence de services publics essentiels; des phénomènes de corruption, de criminalité; la présence de réfugiés ou des déplacements internes de populations; des oppositions ethniques, des conflits intercommunautaires, mais aussi des relations conflictuelles avec les pays voisins; un État qui n'œuvre plus au service de l'intérêt général.

Or, tous ces indicateurs, mesdames messieurs, pourraient malheureusement être appliqués à l'État planète : qu'il s'agisse de la faiblesse ou de l'inefficacité de la communauté internationale, des organisations internationales financières, de l'ONU, pour résoudre des crises majeures — nous en avons la preuve — des conflits persistants ou pour prévenir des catastrophes annoncées; qu'il s'agisse de leur représentativité et légitimité compte tenu des changements du monde; qu'il s'agisse de l'absence d'accès à l'éducation de base, aux soins de base, à l'alimentation de base pour des centaines de millions d'êtres humains; qu'il s'agisse de la corruption qui gangrène certains régimes, du développement du crime organisé, des trafics en tous genres, du terrorisme transnational; qu'il s'agisse, sous l'effet des guerres, de ces millions de déplacés internes ou de déracinés qui n'ont jamais été aussi nombreux depuis 20 ans et qui, pour 81 % d'entre eux, rappelons-le, trouvent refuge dans des pays en développement; qu'il s'agisse de la crise financière et économique majeure dans laquelle le monde est entré depuis 2007; qu'il s'agisse des conflits latents ou avérés entre certains États, ou encore des massacres qui se déroulent à l'intérieur même des États — je pense bien évidemment à la Syrie, à ces dizaines de milliers de victimes depuis

deux ans, mais nous pourrions aussi évoquer l'Irak, l'Afghanistan, la Libye et tant d'autres pays encore en proie à une violence quotidienne; qu'il s'agisse de tensions croissantes entre les ethnies, les cultures, les religions; qu'il s'agisse enfin de la volonté persistante des nations, singulièrement des plus puissantes, de vouloir préserver leurs intérêts particuliers à court terme, au détriment de l'intérêt général de l'humanité à long terme.

Ce sont bien là autant d'indicateurs qui me poussent à dire que notre planète a besoin, et nous avec elle, d'une refondation politique qui renoue avec les fondamentaux éthiques que partagent les aires de civilisation. Ce besoin est immémorial. Mais, dans un monde qui comportera 9 milliards de personnes, qui est et sera interconnecté comme jamais auparavant, dans un monde, notre monde, dont toutes les parties sont irrémédiablement soudées, ce besoin est devenu impérieux et vital. Mais, fait aggravant, notre planète n'est pas un État, et nous ne pourrons compter sur aucune aide extérieure pour sortir de cette situation inévitablement explosive.

Nous devons donc nous convaincre au plus vite que la sortie de secours, comme l'affirmait Julien Green, est à l'intérieur de nous-mêmes et, pour ce faire, renouer au plus vite avec la réalité. Renouer avec la réalité, c'est comprendre le caractère transnational des grands enjeux présents et à venir. C'est comprendre que, dans ce contexte, le multilatéralisme n'est plus une option politique mais une nécessité absolue, parce qu'aucun État ou groupe d'États, si puissant soit-il, ne pourra plus faire face seul aux problèmes, aux menaces, aux défis qui nous sont désormais communs, ni même imposer à tous la prééminence de ses intérêts, sauf à employer la force. C'est comprendre que, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, se pose, dans le même temps, le problème de l'absence de limites dans le contexte de la mondialisation et celui des limites naturelles de notre planète. Je veux vous parler de l'eau, de l'énergie, des matières premières, des denrées qui iront en diminuant tandis que continue de croître la population mondiale.

Certes, voilà des années que l'on débat et que l'on glose sur un nouvel ordre mondial, sur une gouvernance mondiale que l'on appelle de ses voeux, tout en se refusant à prendre les premières mesures qui permettraient d'aller dans le sens de la nécessaire démocratisation des relations internationales et de la mondialisation. Comment imaginer que l'on pourra faire l'économie d'une réforme des institutions internationales et de l'ONU pour plus de représentativité, de légitimité, de cohérence, de coordination et d'efficacité? Nous ne sommes plus au temps d'un partage du monde entre les vainqueurs et les puissants, mais à l'ère du nécessaire partage de la gestion du monde par tous. Comment imaginer que l'on pourra faire l'économie à l'échelle planétaire d'un droit, d'un corpus de normes et de textes de référence communs, de régulations pour davantage d'équité dans la répartition des richesses et l'accès aux ressources? On peut se féliciter, certes, de l'avancée d'un droit international, singulièrement en matière de justice; comme je l'ai déjà dit, je pense notamment à la création de la Cour pénale internationale.

Mais pouvons-nous, mesdames et messieurs, en toute conscience, continuer à nous en remettre, dans tant d'autres domaines, à la loi du seul profit, à la loi du plus fort ou à la loi du premier arrivé, premier servi? Plus généralement, pouvons-nous, en toute responsabilité, laisser prospérer des zones de non-droit transnationales qui, pour l'heure, profitent aux spéculateurs et, plus grave encore, aux terroristes, aux trafiquants, aux criminels? Comment peut-on imaginer instaurer un gouvernement planétaire véritablement démocratique en laissant aux seuls États et gouvernements et aux seules institutions internationales la tâche d'élaborer cette architecture nouvelle? Il faudra bien trouver les moyens d'associer plus étroitement et plus efficacement qu'on ne le fait les acteurs non gouvernementaux et de la société civile, qui se sont depuis longtemps internationalisés et organisés en réseaux toujours plus actifs, plus puissants, plus performants. Il faudra bien trouver les moyens d'une représentation citoyenne effective, à un moment où les opinions publiques sont plus que jamais connectées et mobilisées, oscillant entre mouvements d'indignation ou de révolte et vote de contestation au profit des extrémistes de tous bords.

Comment peut-on, enfin, imaginer relever cet immense défi en se privant de plus de la moitié des forces vives de l'humanité? «On en viendra, espérons-le, à comprendre qu'une société est mal faite quand la femme est maintenue sans initiative.» Ces propos, Victor Hugo les tenait au XIXe siècle. Apparemment, nous n'avons toujours pas compris; pas totalement, en tout cas. Car, comment expliquer, sinon, qu'il faille encore en passer par des lois sur la parité ou des politiques de quotas, qu'il faille aux femmes tant se battre, tant prouver pour pouvoir accéder aux responsabilités? Et j'ajouterai que nous ferions bien de comprendre qu'une société est tout aussi mal faite lorsqu'elle laisse sa jeunesse au bord du chemin.

Ce sont ces réalités qu'il nous faut intégrer, ces impératifs auxquels il nous faut souscrire, ces problématiques auxquelles il nous faut réfléchir si nous ne voulons pas courir le risque de l'interdépendance sans la bonne gouvernance et nous exposer aux cascades d'instabilités et de désordres auxquels cela nous conduirait.

Je plaide devant vous pour l'instauration d'une gouvernance qui soit démocratique. Elle ne viendra pas d'elle-même, elle sera construite par l'engagement des gouvernements, de la société civile, par l'engagement des peuples et des citoyens. Car, à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale, la démocratie réduite à une construction politique, à un système de

gouvernement, à des procédures, à des institutions, ne saurait garantir que l'on fasse société. Je dis bien «faire société» et non pas simplement «vivre ensemble» ou «cohabiter». Faire société, c'est, de manière plus exigeante, vouloir se dépasser pour s'engager, ensemble, dans un projet commun, et agir ensemble. C'est vouloir se dépasser pour se projeter dans des valeurs communes. C'est vouloir transcender nos différences pour faire unité.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons refonder les valeurs, avant que ce siècle marchand, consumériste, désenchanté n'enlève toute valeur aux valeurs. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons retrouver le sens profond de la solidarité, battue en brèche par les individualismes, les égoïsmes, les intérêts catégoriels, les antagonismes sociaux, les communautarismes clivants. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons retrouver le sens profond de la responsabilité, responsabilité de chacun vis-à-vis de tous, responsabilité de tous vis-à-vis des générations passées, des jeunes générations et des générations futures. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons retrouver le sens profond de la liberté, non pas cette liberté sans entraves, sans conscience, sans éthique dont les effets économiques, sociaux, culturels, environnementaux se font sentir partout et sur tous, notamment sur les plus fragiles, mais cette liberté qui s'arrête là où commence la liberté d'autrui. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons retrouver le sens profond de la tolérance, non pas cette tolérance politiquement correcte qui nous conduit à tolérer les intolérants de crainte d'être intolérant, mais une tolérance fondée sur la réciprocité, sur l'ouverture d'esprit, seule à même de nous permettre d'aller vers ce qui nous rassemble plutôt que vers ce qui nous ressemble. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons retrouver le sens profond de la diversité et de l'universalité.

Mais, mesdames et messieurs, ne nous y trompons pas : articuler la diversité et l'universalité de manière équilibrée constitue sans doute le défi le plus complexe qui nous attende, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Comment trouver un compromis, une synthèse harmonieuse entre les aspirations particulières des communautés, des populations, des États et les exigences d'unité dans le monde globalisé sans que l'unité tourne à l'uniformisation et la diversité, à la confrontation? Comment nous retrouver dans des valeurs communes et universelles qui transcendent les coutumes, les croyances, les traditions, tout en laissant s'épanouir et s'exprimer les particularités culturelles, linguistiques, religieuses, ethniques, en évitant, d'un côté, l'écueil de l'ethnocentrisme universalisant et, de l'autre, celui du relativisme culturel?

Pour difficile qu'il soit, ce défi n'est pas impossible à relever. C'est d'ailleurs le premier défi que la Francophonie, dans la clairvoyance de ses pères fondateurs, s'est attachée à relever. Je dirais même que c'est cette unité, réalisée dans le respect de la diversité, qui nous a permis d'évoluer au rythme des bouleversements géopolitiques, géoculturels, géoéconomiques de ces 40 dernières années. C'est cette unité, réalisée dans le respect de la diversité, qui nous a permis d'élargir nos missions, de nous saisir des problématiques les plus exigeantes pour proposer, en notre sein et au reste du monde, des approches innovantes.

Je pense, par exemple, à notre action politique et diplomatique, conduite sans arrogance ni complaisance, qui nous a permis de contribuer à la progression de la démocratie, des droits et des libertés dans notre espace, en privilégiant le respect de la diversité des réalités de terrain et des expressions, tout en assumant des concepts exigeants, comme celui de l'État de droit et de la sécurité humaine dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

Je pense, par exemple, à la démarche de concertation qui a été la nôtre au moment où nous nous sommes emparés, souvent en précurseurs, de problématiques telles que le dialogue des cultures, ou bientôt le dialogue des religions, lors d'une conférence qui aura lieu au Maroc, à Fès, ou encore de la problématique de la diversité culturelle, de celle du genre et des violences faites aux femmes. À propos de tous ces sujets complexes et potentiellement conflictuels, nous avons été en mesure de transcender nos différences d'approche pour aboutir à des prises de position et des déclarations communes.

Nous avons été en mesure de nous entendre sur des catégories et des normes universelles parce que, j'en suis convaincu, dans notre démarche, l'universalité, c'est d'abord la reconnaissance d'une humanité commune, c'est d'abord un état d'esprit, une disposition de cœur et non une idéologie. Mais, si nous avons pu réaliser cette unité dans la diversité, c'est aussi parce que nous avons su, dès les origines, donner toute leur place aux parlementaires, aux universitaires, aux maires, aux médias, aux organisations non gouvernementales, tout en favorisant la création et l'essaimage de réseaux institutionnels et professionnels. Et ce sont tous ces acteurs qui nous permettent d'agir à la base et non seulement par le haut, comme je l'évoquais tout à l'heure.

Enfin, si nous avons pu réaliser cette unité dans la diversité, c'est parce que nous avons eu au départ un catalyseur et un ciment puissant : la langue française. Et, si l'on voulait bien considérer le rôle primordial de cette langue partagée dans la constitution et le renforcement de notre communauté, si l'on voulait bien considérer tout ce que nous avons réalisé, tant au bénéfice concret des populations francophones que d'un point de vue conceptuel, les voix condescendantes ou sceptiques à l'égard de la francophonie se tairaient d'elles-mêmes.

Que l'on ne nous dise pas que nous n'avons d'autre choix, pour nous ouvrir au monde et communiquer avec le reste du monde, pour préserver notre créativité, pour entrer et peser dans la

modernité, que de faire allégeance à une langue unique, pour l'heure l'anglais, mais peut-être demain une autre langue.

Voilà plus de 40 ans que la francophonie démontre qu'il est possible de faire autrement. Voilà plus de 400 ans que le Québec démontre qu'il est possible de faire autrement, et avec quel succès! Alors, ce n'est sûrement pas en cette époque mouvementée de tous les dangers et de tous les possibles qu'il nous faut abdiquer ou nous laisser intimider. Nous devons, bien plus qu'hier et moins que demain, défendre et promouvoir avec fierté et détermination la langue française et ne pas reculer sur l'exigence de la préservation du multilinguisme.

Mesdames messieurs, si mes propos ont pu vous paraître quelque peu alarmistes ou pessimistes, je voudrais vous persuader qu'ils ne sont pas pour autant un engagement, une invitation à baisser les bras, bien au contraire. J'ai déjà dit que le mot «découragement» ne faisait pas partie de mon vocabulaire. La francophonie est là pour nous en convaincre.

Si j'ai choisi de lancer cet appel à agir et à réagir devant vous aujourd'hui, c'est parce que, s'il y a un peuple capable de nous démontrer tout ce que l'on peut accomplir à force de volonté et de persévérance, c'est bien le peuple québécois, mais c'est aussi parce que la francophonie ne serait pas ce qu'elle est sans le Québec.

Le Québec, ce n'est pas seulement le siège de l'Agence universitaire de la Francophonie et de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable ou de TV5 Québec-Canada. Le Québec, c'est aussi, Mme la première ministre, un gouvernement militant, résolument engagé dans nos programmes et nos instances, une ville, la ville de Québec, qui a accueilli, dans des conditions exceptionnelles, à deux reprises, en 1987 et en 2008, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, et, voilà quelques mois, le premier Forum mondial de la langue française.

Le Québec, c'est aussi le talent de femmes, d'hommes qui scandent toutes les grandes étapes de l'histoire de notre communauté. Il me serait impossible de tous les citer ici tant ils ont été nombreux à imprimer leur empreinte, à l'instar du regretté Jean-Marc Léger, qui, entre autres choses, présida au destin de l'ACCT, suivi avec brio par Jean-Louis Roy et aujourd'hui Clément Duhaime. Je pense également au regretté Jean Pelletier, cofondateur de l'AIMF avec Jacques Chirac. Je pense, M. le Président de l'Assemblée, à votre travail à la tête de l'APF et à l'investissement si actif de la section du Québec. Je pense, Mme la première ministre, à votre implication de longue date et à celle de vos prédécesseurs au service de la francophonie.

Mesdames messieurs, permettez-moi, pour finir, de vous faire une confidence. J'ai toujours été très sensible à la devise du Québec, *Je me souviens*, qui ne sonne pas à mes oreilles comme l'expression d'une forme de nostalgie, mais comme l'expression d'une volonté de résister, de lutter, d'avancer, par respect pour le passé et en hommage à l'avenir. Et c'est dans cet esprit qu'à quelques mois de la fin de ma mission de secrétaire général de la Francophonie je veux saisir l'occasion de ma présence solennelle au sein de cette haute assemblée pour vous dire du plus profond du cœur : Du Québec, des Québécoises et des Québécois, à jamais, je me souviendrai. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président : Merci, M. le secrétaire général, pour vos bons mots. J'inviterais maintenant Mme la première ministre à s'exprimer.

Allocution de la première ministre, Mme Pauline Marois

Mme Marois : Merci, M. le Président, M. le secrétaire général, M. le Président de l'Assemblée nationale, M. le chef de l'opposition officielle, M. le chef de la deuxième opposition, chers collègues de l'Assemblée nationale et distingués invités.

J'aimerais d'emblée vous remercier, M. le secrétaire général, de l'honneur que vous nous avez fait d'accepter notre invitation. La nation québécoise salue aujourd'hui un homme politique de premier plan, une figure importante de la francophonie, de l'Afrique, du Sénégal et, plus largement, de la scène internationale. Nous rendons aujourd'hui hommage à un parcours exemplaire et à un engagement authentique au cœur de grands enjeux contemporains. Votre intervention en fait d'ailleurs une démonstration éloquente, M. le Président. Je salue un ami que j'ai eu le plaisir de rencontrer à plusieurs reprises au Québec, à Paris, à Kinshasa. C'est toute la nation québécoise qui vous salue, en fait. Au cours de vos trois mandats à la barre de la Francophonie institutionnelle, vous avez constamment veillé à ce que soit respecté le statut de membre de plein droit du Québec. Vous avez, à maintes reprises, manifesté une grande confiance à l'égard du Québec, à qui vous avez confié le soin d'accueillir le Forum mondial de la langue française. Vous avez également appuyé la candidature du Québec pour l'organisation du Sommet de la Francophonie en 2008. Nous vous en sommes très reconnaissants.

M. le secrétaire général, vous compléterez bientôt un troisième mandat réussi à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie. Votre vision a permis de faire croître l'influence

politique de la Francophonie institutionnelle. Elle a aussi mené à une modernisation de sa gestion, une vision toujours à l'enseigne de la défense et de la promotion sans concession de cette langue française qui nous unit. Ce ne sont pas les peuples qui font les langues, ce sont les langues qui font les peuples. Ces peuples forment aussi des communautés de nations qui s'allient autour d'une voix commune qui distingue, qui unit et qui porte en elle leurs aspirations. On aura beaucoup spéculé sur l'avenir de cette langue dont les mots ont forgé l'idée des droits de l'homme et nous ont permis de rejoindre l'universel. Mais vous nous avez montré, M. le secrétaire général, que le destin du français, il nous appartient, que le destin du français, il se joue dans le cœur de ceux qui le parlent, qu'il s'épanouira sur la base de nos choix politiques et personnels, qu'il nous appartient de le faire rayonner comme langue de diplomatie, de science, d'enseignement, de média, de culture, de le faire vivre dans le milieu des affaires, du sport, autant que dans le vaste univers numérique. Osons, à cette fin, le parler sur toutes les places, dans toute enceinte — onusienne, européenne, africaine ou nord-américaine — où il a le statut de langue officielle et de travail. Il est impératif que notre langue continue d'exprimer le monde contemporain, qu'elle puisse en nommer les couleurs, les saveurs, les complexités, à travers toute la planète, grâce notamment au formidable réseau TV5, qu'elle continue de raconter le présent, et que l'avenir naisse aussi de ses mots.

M. le secrétaire général, vous êtes le porte-parole passionné de la cause du français, de sa modernité, de sa pertinence, de son universalité. Les Québécois se sont reconnus dans cette vision, et vos convictions ont été pour nous, et continuent de l'être, une source d'inspiration. Ce n'est pas seulement la langue qui est en jeu ici, c'est aussi une certaine conception du monde. Par sa défense du français, la francophonie nourrit la diversité des cultures autant qu'elle s'enrichit à son contact. Elle a permis des mobilisations déterminantes dans la ratification et la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Porteuse d'une riche tradition démocratique et humaniste, la francophonie a refusé les replis et fait cohabiter les différences. Aujourd'hui, l'ambition francophone s'incarne dans cette diversité qui fait son identité. Enfin, la francophonie offre un apport précieux aux affaires internationales. Elle s'affirme comme une puissance économique majeure et comme un acteur de taille dans le dialogue vers une meilleure répartition de la richesse.

L'Organisation internationale de la Francophonie regroupe désormais plus du tiers des pays membres des Nations unies. Sous vos mandats successifs, elle a gagné en maturité et en influence. On lui reconnaît maintenant un ascendant dans les affaires du monde qu'elle n'avait pas auparavant. La francophonie est aujourd'hui une force politique écoutée, respectée et est en mesure d'influencer la gouvernance mondiale. Elle était, à l'origine, une ambition; elle en porte maintenant les fruits. Car cette ambition, M. le secrétaire général, vous lui avez donné les moyens de se réaliser. Sous votre impulsion en effet, la francophonie entreprend de vastes chantiers, franchit des étapes, se hisse à une nouvelle stature.

En 2005, à Tananarive, est adoptée une charte qui rationalise les structures de l'organisation, repense ses modes de fonctionnement. Fort de cette charte, vous lui donnez des orientations claires : la démocratie et les droits de la personne, l'éducation et la formation, le développement durable ainsi que la défense de la langue française et de la diversité culturelle. Vous entreprenez d'importants efforts de modernisation, notamment en matière de gestion. Vous la dotez de son premier cadre stratégique décennal. Pour relever ce défi, vous pouvez compter sur un administrateur chevronné, un grand Québécois que je salue en la personne de M. Clément Duhaime.

La francophonie se définit dorénavant comme acteur politique et comme moteur de coopération, car la francophonie n'est pas qu'affaire de mots, elle est aussi un combat, combat contre les fractures sociales engendrées par le sous-développement, combat pour la démocratie et l'État de droit, combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes, puisque, dans un monde libre, l'égalité des personnes commande l'universalité des droits. Il suffit de rappeler que vous avez permis à la Francophonie et à ONU Femmes de conclure un premier accord de collaboration cette année à New York. La Concertation francophone, à laquelle participait le Québec, a adopté un plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles.

La francophonie contribue à la gouvernance de ses membres. Elle accompagne les processus électoraux, encourage le partage des compétences parlementaires, soutient l'indépendance des médias ou la mise en place d'institutions veillant au respect des droits. Le dispositif de la Déclaration de Bamako, enrichi des engagements de Saint-Boniface, est une avancée dans la promotion du droit et du respect des règles démocratiques. Nous disposons désormais de mécanismes d'observation, d'évaluation et d'accompagnement.

Dans la gestion des conflits, vous avez fait la promotion de la diplomatie préventive et de l'alerte précoce fondées sur un système d'information fiable et une interaction entre les différentes organisations internationales. La francophonie peut s'associer en outre à des opérations de maintien de la paix. Même si la paix, la démocratie ou la sécurité sont parfois mises à l'épreuve dans l'espace francophone ou dans ses contours géopolitiques, nous pouvons mesurer le chemin parcouru en faveur de ces idéaux et en être fiers, très fiers.

Sur le plan de la lutte aux changements climatiques, la francophonie a fait entendre sa voix pour que les intérêts des pays du Sud soient pleinement pris en compte. Ceux-ci ont le

désir de se développer, alors même que la dégradation des habitats et la diminution de la biodiversité menacent les moyens de subsistance de plus de 1 milliard d'habitants. Le Québec s'est engagé à vos côtés dans cette diplomatie du développement durable, notamment à l'occasion des travaux préparatoires à la conférence Rio+20. Nous avons agi en concertation avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, dont le siège est ici, dans notre capitale nationale. Face à ces enjeux criants, il n'y a ni francophonie du Sud ni francophonie du Nord. Il y en a qu'une, celle de la solidarité et du bien commun.

Au-delà de cet extraordinaire espace de solidarité, la francophonie est aussi un formidable outil de développement, de transfert d'expertise et de technologie non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les pays du Sud, et il y a une francophonie économique qui a été sous-estimée mais qui a tant à offrir. Le 15e Sommet de la Francophonie, celui de Dakar, permettra l'adoption d'une stratégie économique, reflet de l'émergence économique du continent africain. Elle portera aussi le souhait des États francophones de mieux collaborer au développement. Cette francophonie économique, ce puissant moteur de croissance et de prospérité qui attire maintenant les regards du monde nous ouvre de nouveaux horizons prometteurs. Cette stratégie portera assurément les valeurs de la Francophonie institutionnelle. Elle incarnera un développement durable et solidaire en favorisant l'emploi, particulièrement pour les jeunes et pour les femmes. Il y a quelques jours, d'ailleurs, s'achevait la plus importante mission économique que le Québec ait menée en Afrique. À cet égard, je réitère la volonté du Québec de devenir partenaire du développement des pays francophones africains. Nous le disons, nous le répétons, le Québec veut participer à cet essor.

M. le secrétaire général, vous êtes, naturellement, à l'écoute de la jeunesse et attentif au travail d'organisations comme l'Agence universitaire, l'Université Senghor et les deux conférences ministérielles permanentes dédiées à la jeunesse et à une francophonie du savoir. À celles-là, nous ajoutons le Parlement francophone des jeunes et les Jeux de la Francophonie, dont la septième édition vient de prendre fin et où s'est fièrement illustrée l'équipe du Québec. Je souligne l'attention particulière que vous avez accordée à la jeunesse au cours du Forum mondial de la langue française. Des jeunes ont pu échanger sur l'avenir de la langue française autour de thèmes propres à leur réalité : l'économie, l'emploi, la formation, la diversité linguistique, les échanges culturels, l'univers numérique.

Habituée au décorum des sommets des chefs d'État et des gouvernements, l'OIF a plutôt choisi judicieusement de célébrer la langue française par la rencontre des peuples, par des concerts et des spectacles de rue. C'était là une autre manière éloquente de dire à nos jeunes toute l'importance que nous leur accordons. Parce que c'est à cette jeunesse que nous confierons nos institutions et l'avenir de la francophonie, nous avons le devoir de lui donner tous les outils nécessaires et, humblement, de lui transmettre les enseignements qui lui permettront de prendre sa place, d'aller plus loin que nous, car nous savons bien que la pérennité de notre projet francophone repose sur l'adhésion des jeunes et que l'avenir de la francophonie, elle leur appartient.

Il y a 400 ans, le français prenait racine ici, en Nouvelle-France. Depuis, la nation québécoise a donné à la francophonie l'une de ses plus belles histoires et à l'Amérique une autre façon de se raconter. La vigueur du français à travers le monde est liée notamment aux choix linguistiques des instances internationales. À cet égard, je réitère toute l'importance de la francophonie institutionnelle dans l'affirmation internationale du Québec.

Enfin, si le Québec a tissé des liens privilégiés avec plusieurs pays d'Afrique, c'est en grande partie grâce à la francophonie multilatérale. Sur ce continent, c'est tout spécialement avec les pays francophones que le Québec a développé des relations internationales dans des rapports mutuellement bénéfiques et inscrits dans la durée. Ce Québec qui croit au développement de la francophonie reçoit aujourd'hui avec plaisir celui qui, depuis 12 ans, a su incarner une francophonie moderne, assumée, dynamique, une francophonie des droits et de la diversité, de l'éducation, de la prospérité et du développement durable, une francophonie fière de la langue qui lui sert de fil de trame.

M. le secrétaire général, je salue votre immense contribution dans l'aventure de la langue française. Je salue aussi votre autorité sur la scène mondiale. Vous êtes l'un des bâtisseurs de cette grande francophonie institutionnelle. Vous avez su recueillir l'héritage du poète président Léopold Sédar Senghor et vous l'avez porté encore plus loin. Pour tout cela, M. le secrétaire général, les Québécois vous remercient.

Le Président : Je vous remercie, Mme la première ministre. Et j'inviterais maintenant M. le chef de l'opposition officielle à nous adresser la parole.

Allocution du chef de l'opposition officielle, M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Merci, M. le Président. M. le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, c'est un privilège pour nous, pour nous tous, en cette Assemblée, de vous accueillir à l'Assemblée nationale du Québec. La grande famille francophone, à laquelle vous

consacrez vos énergies, revêt une importance majeure. On dénombre 220 millions de francophones dans le monde. L'Organisation internationale de la Francophonie, c'est 77 États et gouvernements répartis sur cinq continents. En fait, la francophonie, c'est un grand projet d'alliances.

L'histoire du Québec en est aussi une d'alliances : alliance fédérale au sein du Canada, puis alliances dans le monde. L'attachement du Québec à la francophonie est très fort. Il s'est manifesté, d'ailleurs, de façon importante depuis plus de 40 ans. En 1970, la signature de l'accord qui consacrait la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue plus tard l'Organisation internationale de la Francophonie, a permis au Québec de prendre part de façon importante, majeure dans un grand forum international. D'ailleurs, soulignons — cela a été fait — que le premier secrétaire général de cette agence était un Québécois, Jean-Marc Léger, qui occupa ce poste de 1970 à 1973. Il fut un architecte des premières heures de la francophonie. Depuis ce temps, tous les gouvernements du Québec ont cru que notre nation pouvait jouer un rôle au sein de la francophonie.

Bien entendu, les relations qu'a tissées le Québec avec la francophonie se déploient à l'international, car les Québécois partagent, en majorité, une langue avec des millions d'autres personnes à travers le monde. Mais notre implication existe également à l'échelle du Canada. Rappelons que le lancement, en 2006, de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne témoignait de notre intention de collaborer aussi avec les francophones dans l'ensemble de la fédération canadienne. Le gouvernement libéral de l'époque a mis de l'avant une vision fondée sur la solidarité, la responsabilité et le leadership du Québec, qui répond aux aspirations des francophones de tout le pays.

M. le secrétaire général, c'est sous votre administration qu'eut lieu à Québec, en 2008, le 12e Sommet de la Francophonie. L'événement a été un grand succès et a réaffirmé que le Québec est, depuis 400 ans, la grande maison francophone d'Amérique. À l'initiative du Québec, le sommet d'octobre 2008 a été l'occasion d'aborder la situation de la langue française dans le monde et l'importance du renforcement du statut et de l'usage de la langue française au sein des États et gouvernements membres, ainsi que dans les organisations multilatérales. Ce sommet a aussi permis des discussions sur les grands enjeux auxquels les communautés francophones et internationales sont confrontées. Le sommet de Québec a été le premier forum Nord-Sud à traiter de la crise financière mondiale, qui causait alors de fortes turbulences. Voilà un exemple tangible de la solidarité et de la coopération qui animent la francophonie. Je dirais même que ces valeurs constituent les assises de la francophonie.

Le monde francophone est directement interpellé par les grands enjeux qui touchent la communauté internationale. Les changements climatiques, les drames humanitaires comme le séisme en Haïti, les crises alimentaires, ce sont tous des enjeux qui sensibilisent la francophonie. En 2010, lors du 13e sommet, tenu à Montreux, le Québec a plaidé pour le maintien de la mobilisation et de la solidarité envers Haïti afin de favoriser la reconstruction du pays, durement touché par le séisme. Plus récemment, en octobre dernier, à Kinshasa, les échanges des leaders réunis ont permis de mettre en relief la question du droit des femmes. La première ministre y a d'ailleurs fait un plaidoyer en faveur d'une action renouvelée de la francophonie à l'égard du droit des femmes.

Le partage d'une même langue est, évidemment, un élément qui ne peut que favoriser les échanges économiques et la prospérité collective. La dynamisation des échanges économiques doit être une préoccupation importante de tous les membres de la francophonie. Les pays francophones représentent 20 % du commerce mondial des marchandises. À Kinshasa, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la francophonie de se doter d'une stratégie économique, qui sera vraisemblablement déposée lors du prochain sommet. Cela est de la première importance.

La francophonie apporte un soutien à travers différents programmes et projets visant à promouvoir le développement local, mais aussi à accroître l'intégration des pays en développement au sein de l'économie mondiale. Tout cela s'inscrit à l'intérieur du rôle de la francophonie pour tisser des liens, bâtir des alliances, développer des échanges et ouvrir de nouveaux marchés pour les entrepreneurs d'ici et d'ailleurs au sein du monde francophone. La consolidation d'un espace économique francophone ne peut que contribuer à la pérennité du français et à son rayonnement à travers le monde.

Le Québec, vous le savez, le Québec est privilégié, il est membre du Commonwealth et de la Francophonie. Par sa position géographique et son appartenance canadienne, il a accès au marché atlantique et au marché pacifique. Pour nous, l'ouverture au monde est inscrite dans nos gênes. S'il est un consensus au Québec, c'est bien autour de l'objectif d'ouverture si nécessaire à notre prospérité économique et sociale, collective et individuelle. Nous voulons attirer des investisseurs, nous voulons ouvrir de nouveaux marchés d'exportation, mais surtout, surtout, nous voulons enrichir notre expérience humaine. Pour atteindre ces objectifs, nous devons améliorer nos connaissances des réalités politiques, culturelles et économiques du reste du monde. Pour atteindre ces objectifs, nous devons nous engager sur le chemin qui nous amène à connaître et

à reconnaître la valeur de la diversité. Bien que ce chemin puisse présenter quelques embûches, nous n'avons pas le droit de changer de destination.

Vous comprendrez certainement que votre présence, la présence d'un grand humaniste qui plaide la connaissance et la reconnaissance de la diversité, est d'une grande importance pour notre Assemblée. Elle saura, j'en suis certain, nous inspirer pour nos débats à venir. Votre discours rassembleur a laissé sa marque tant lorsque vous étiez premier ministre puis président de la République du Sénégal que dans le cadre des fonctions à la direction de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le discours d'ouverture que vous avez toujours porté face aux différents enjeux politiques, économiques et sociaux, face à la diversité culturelle et à la promotion de la démocratie et des droits de la personne doit être pris en exemple par l'ensemble des leaders.

Rappelons qu'avec la mobilisation des membres de l'OIF au sommet de Ouagadougou en 2004 la Francophonie a été l'un des principaux artisans du projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à l'UNESCO en 2005. La convention constitue la base d'un nouveau pilier de gouvernance mondiale en matière de culture. Cet outil majeur illustre à quel point la dimension culturelle des relations internationales est devenue un enjeu politique important du nouveau millénaire.

Dans votre discours prononcé à Québec en juillet 2012 à l'occasion du Forum mondial de la langue française, vous avez mis en relief l'importance — et je cite — de «favoriser une multipolarité linguistique construite autour de quelques grandes langues de communication internationale, dans laquelle le français peut et doit tenir toute sa place». Vous avez plaidé à l'effet que c'est de cette façon que nous pourrons garantir la vitalité de toutes les langues parce que c'est l'idéologie de la langue unique qui contribuera à précipiter la disparition de ces milliers de langues aujourd'hui menacées d'extinction. Tout comme vous, nous partageons l'idée qu'il est important de développer sur tous les continents des réseaux institutionnels, des associations professionnelles, des organisations de la société civile dans tous les secteurs, et ce, tout en nous ouvrant aux autres communautés linguistiques et culturelles.

Il y a quelques années, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle, vous avez dit ceci, et je vous cite : «Cette journée nous donne l'occasion de redire haut et fort que nos différences, loin d'être un frein à la solidarité et à la tolérance, constituent une source d'enrichissement mutuel.» Fin de la citation. Ces paroles, M. le Secrétaire général, sont inspirantes. Elles témoignent d'un humanisme profond qui vous définit.

La diversité est une caractéristique fondamentale de la francophonie : diversité de races, diversité de religions, diversité de mœurs. C'est ce qui fait toute la richesse de la langue française dans le monde. C'est un exemple à quel point il est avantageux de miser sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise.

Le Québec reconnaît l'importance de votre message. Le Québec vous a d'ailleurs reconnu en 2007 et en 2011 en vous faisant officier puis grand officier de l'Ordre national du Québec. M. le secrétaire général, votre action, votre leadership et votre humanisme sont une source d'inspiration pour nous tous. Sincèrement, en mon et au nom de mes collègues parlementaires, merci du fond du cœur. Merci infiniment pour le leadership énergique que vous apportez au rayonnement de la francophonie et de l'humanité. Merci, M. le secrétaire général.

Le Président : Je vous remercie, M. le chef de l'opposition officielle. Et j'inviterais maintenant M. le chef du deuxième groupe d'opposition à s'adresser à nous.

Allocution du chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault

M. Legault : M. le secrétaire général de la Francophonie, M. le Président, Mme la première ministre, M. le chef de l'opposition officielle, chers collègues, les amis de la langue française sont nos amis, et c'est donc avec beaucoup de chaleur que nous vous accueillons, M. le secrétaire général, ici, à Québec, dans ce Parlement, qui est le lieu emblématique des grandes batailles qui ont permis à notre peuple de conserver ce qui lui tient le plus à cœur, sa langue.

Ici comme ailleurs dans le monde, rien n'est acquis parce qu'il faut bien le dire la langue anglaise s'inscrit et, parfois, s'impose dans beaucoup de facettes et de domaines de nos vies, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels. Nous devons faire des efforts constants pour nous assurer que la langue de travail reste le français, que les sièges sociaux s'expriment en français, que les immigrants adoptent le français, que nos jeunes soient et restent fiers de parler, de chanter et de vivre en français. Nous avons parfois l'impression que le monde baisse les bras devant la puissance de la culture anglophone, qu'il ne sert plus à rien de défendre la diversité culturelle, que ce qui est jugé important doit être absolument dit en anglais. Ici même, à Québec l'an dernier, à l'occasion du Forum mondial de la langue française, vous, M. le secrétaire général, avez dénoncé ceux qui voient la langue française comme un anachronisme et qui croient que le progrès n'est possible qu'en faisant allégeance à la langue dominante. Ici, au Québec, nous n'avons pas le luxe ni l'inconscience de prendre le français pour acquis, surtout pas dans la grande région de Montréal,

où l'anglicisation constitue une menace permanente. C'est pour ça et c'est qui explique pourquoi c'est si important pour nous, la Charte de la langue française.

L'économie peut et doit parler français. La francophonie, comme vous le proposez, M. Diouf, doit se serrer les coudes. Nous formons une grande famille. Il n'en tient qu'à nous de faire notre marque partout dans le monde. Cette idée que vous proposez, ce projet de francophonie économique, constitue un véhicule de l'avenir pour accéder à une meilleure qualité de vie partout dans le monde et en français. Vous aviez raison quand vous avez déclaré qu'on ne peut pas dénoncer les dérives de l'économie de la finance mondialisée et accepter dans le même temps de s'en remettre à une langue unique de l'économie et de la finance.

De la même façon, avez-vous ajouté, il serait malheureux que, partout sur la planète, nous mangions tous les mêmes mets, nous chantions tous les mêmes chansons et nous nous habillions tous de la même façon. Vous nous appelez à être ce que vous appelez des indignés linguistiques, à refuser le monopole des puissants, la standardisation des cultures et des habitudes de vie. Il faut cultiver la différence, la diversité culturelle.

Des milliers de langues sont menacées d'extinction à travers le monde, et chaque disparition est une perte pour l'humanité. Bien sûr, le français ne fait pas partie de la liste, mais il ne doit pas pour autant accepter de céder le pas, de s'amoindrir, d'abandonner certains champs de l'activité humaine. Rien n'est jamais acquis. Même les grands empires finissent par s'éteindre. Le français ne continuera de rayonner que si nous y croyons. Il ne continuera de se parler que s'il fait partie de chacune de nos activités. Il doit être à part entière une langue de transmission des connaissances, une langue de la société de l'information, une langue à part entière de l'économie du savoir, une langue de création artistique et culturelle. Ce sont des idées que vous défendez, M. Diouf, et votre croisade nous inspire.

Indiscutablement, l'hospitalité est une valeur québécoise, et nous sommes d'autant plus heureux de vous accueillir que vous êtes plus qu'un ami, vous êtes un compagnon d'armes. Vous l'avez vous-même noté, ceux qui défendent le plus le français dans les arènes internationales, ces sont les Québécois et les Africains. Il faut entretenir la fierté de parler notre langue, de la conserver, de la rendre moderne pour s'ajuster au contexte mondial. Il faut que les jeunes comprennent l'importance d'entretenir ce précieux héritage que constitue ce qu'on appelle si joliment la langue maternelle.

Y a-t-il déclin du français dans le monde? Il semblerait que non. Et pourtant nous nous sentons inquiets devant les progrès de l'anglais. Nous aimerions que nos jeunes parlent l'anglais le mieux possible, mais, tout comme vous, étant citoyens de la francophonie, nous pensons qu'il faut d'abord respecter sa propre langue pour pouvoir se respecter soi-même.

Recevez, M. Diouf, toute notre considération et notre admiration, tant pour le travail actuel que pour l'ensemble de votre parcours remarquable. Les amis de la langue française seront toujours nos amis. Merci.

Le Président : Merci, M. le chef du deuxième groupe d'opposition. M. le secrétaire général, vous aurez remarqué l'élévation naturelle d'esprit que vous retrouvez dans cette Assemblée et l'harmonie. C'est presque toujours comme ça.

Remise de la Médaille du Président de l'Assemblée nationale

M. le secrétaire général, j'ai l'honneur, maintenant, de vous inviter à recevoir la Médaille du Président de l'Assemblée nationale. J'inviterais Mme la première ministre, M. le chef de l'opposition, M. le chef du deuxième groupe d'opposition à s'avancer pour la remise de la médaille.

Votre Excellence M. Abdou Diouf, en présence de tous les parlementaires, tous mes collègues et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous remettre la Médaille du Président, la plus haute distinction remise à l'Assemblée nationale du Québec.

(Applaudissements)

(Reprise à 16 h 25)

La Vice-Présidente (Mme Poirier) : Je vous demanderais de demeurer debout au moment de la sortie du cortège.

Ajournement

Alors, l'Assemblée poursuit ses travaux. Et, conformément à ce qui a été convenu hier, je lève la séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à jeudi 19 septembre 2013, à 9 h 45.

(Fin de la séance à 16 h 26)